



PAYS DU SUNDGAU

PETR DU PAYS DU SUNDGAU

PROCÈS VERBAL
CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 23 septembre 2026

**Salle des Hussards – CeA
ALTKIRCH**

En fonction : 36

Sous la présidence de Monsieur Denis NASS, Président du PETR du Pays du Sundgau, étaient présents :

Membres présents : 36

Communauté de Communes Sud-Alsace-Large

Madame Laetitia BARBEAU, Monsieur Patrick BAUR, Monsieur Alexandre BERBETT, Madame Nathalie FREYBURGER, Monsieur Claude GETZBITTEL, Madame Claire GRAVEY, Monsieur Nicolas HOLLEVILLE, Monsieur Thierry JACOBBERGER, Monsieur Nicolas KRESS, Madame Céline MARTINEAU, Monsieur Denis NASS, Monsieur Stéphane PONCET, Madame Anne PROB, Monsieur Francis ROBISCHUNG, Madame Bernadette SCHLIENGER, Monsieur Bernard SUTTER, Monsieur Antoine WAECHTER, Monsieur Jean-Michel ZINCK.

Communauté de Communes du Sundgau

Monsieur Laurent AUVRAY, Monsieur Michel DESSERICH, Monsieur Gilles FREMIOT (*Arrivée au Point V.*), Monsieur Matthieu HECKLEN, Monsieur Pierre HUBLER, Monsieur Yves KELLER, Madame Sophie LOTH, Madame Isabelle METERY, Madame Isabelle PI (*Arrivée au Point VII.*), Monsieur Eddy PINGENAT, Madame Sylvie RENGGER, Monsieur Alexandre RENGGLI, Madame Régine RENTZ, Monsieur Patrick RIEGERT, Monsieur Philippe RUFI, Monsieur Raphaël SCHMIDLIN, Madame Sophie SCHOENIG, Monsieur Hervé WERMUTH.

Excusés : 0

Délégués Suppléants accompagnant le Délégué Titulaire (pas de voix délibérative en séance) : 1

Communauté de Communes Sud-Alsace-Large

Monsieur Boris VIRON.

Invités permanents présents : 0

Invités permanents excusés : 6

Mme Sabine DREXLER, Mme Isabelle HECTOR-BUTZ, M. Nicolas JANDER, M. Didier LEMAIRE, M. Sébastien STOESSEL et M. Laurent WENDLINGER,

Assistaient également à la séance pour les services du Pays du Sundgau :

Mme Mélisande CHABANEL, M. Sébastien KERN, et M. David RIGOULOT.

Le Président ouvre la séance à 18h45. Il remercie les Délégués présents pour ce Conseil Syndical du Pays du Sundgau. Il excuse Madame Isabelle PI et Monsieur Gilles FREMIOT qui arriveront en cours de séance. Il précise à l'assemblée que l'Ordre du jour a été légèrement remanié, la partie de la séance portant sur les mobilités sera présentée en dernier, pour permettre à Monsieur Gilles FREMIOT de présenter la partie mobilité.

Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

I. Délibération : Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

II. PAT

1. Point d'étape sur le projet de viande élevée à l'herbe du Sundgau/Sud Alsace en partenariat avec la Chambre d'agriculture
2. Actions de promotions des produits alimentaires locaux : slowUp, Journées d'Octobre, Semaine du goût, Festival AlimenTERRE, Marché de Noël

III. Transition énergétique

Informations sur une rencontre à venir avec les entreprises de transports dans le cadre du projet de station

IV. Les fonds européens

1. Le Pays du Sundgau et le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy lauréats du projet IMPACT : Étapes clés à venir
2. Point d'étape sur la Programmation LEADER 2023-2027

V. Autorisation du Droit des Sols

1. Bilan de l'année en cours
2. Renforcement du service
3. **Délibération** : Renouvellement des conventions entre les communes adhérentes et le Pays du Sundgau

VI. Fonctionnement général de la structure

1. **Délibération** : Intervention de l'ergonome du Centre de Gestion du Haut Rhin
2. **Délibération** : Organisation d'un débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire
3. **Délibération** : Confection des paies informatiques des élus et des agents du PETR du Pays du Sundgau par le Centre de Gestion du Haut-Rhin
4. **Délibération** : Virement de crédit
5. **Délibération** : Création d'un emploi temporaire d'un agent chargé du contrôle en urbanisme au titre d'un accroissement temporaire d'activité
6. **Délibération** : Mise à jour du tableau des effectifs

VII. Mobilité

1. Sundgomobich
 - Info : Validation du financement Interreg
 - Info : Calendrier des prochaines étapes
 - **Délibération** : Portage d'une étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagements des arrêts de la ligne express Sundgau-Basel
 - **Délibération** : Appel d'offres pour la création de l'identité visuelle de la ligne Express Sundgau-Basel
2. Retour sur le slowUp Sundgau 2026

I. **Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le Procès-verbal de la séance du 24 juin 2026 a été transmis par courriel aux membres du Conseil Syndical le 09 juillet 2026.

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a des remarques ou des observations à ce sujet. Personne ne demande la parole.

Il est proposé au Conseil Syndical :

- **D'approuver** le Procès-verbal de la séance du 24 juin 2026.

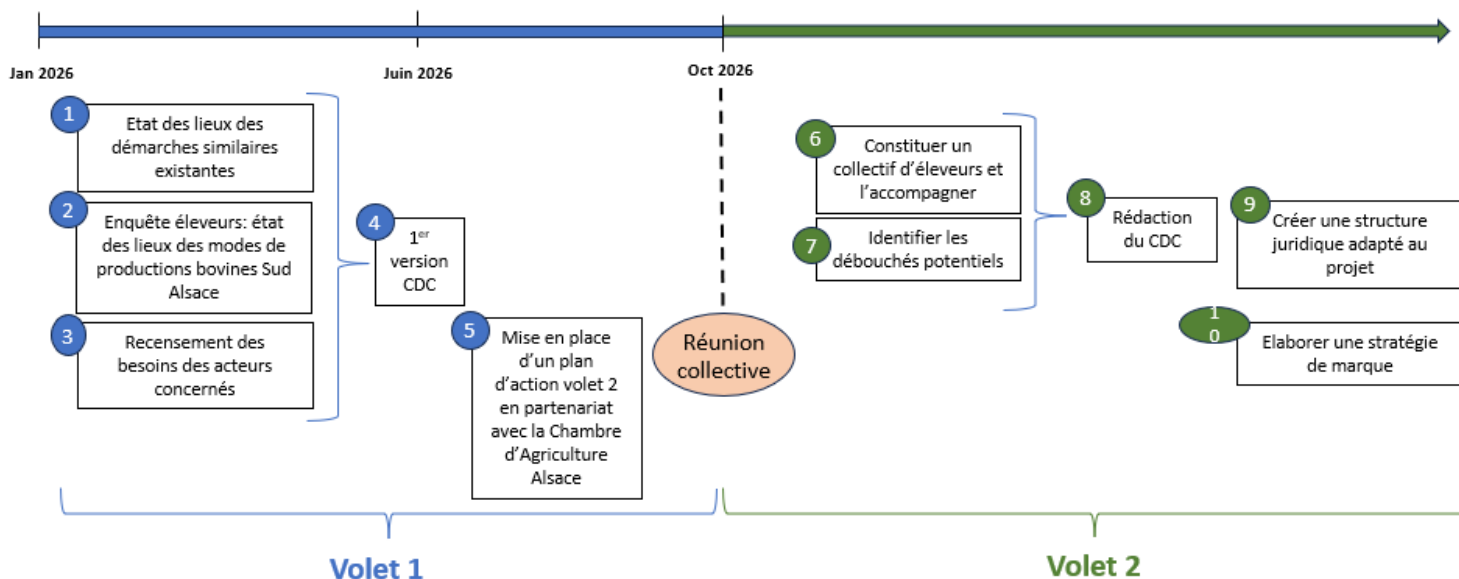
II. **PAT**

1. **Point d'étape sur le projet de viande élevée à l'herbe du Sundgau/Sud Alsace en partenariat avec la Chambre d'agriculture**

Le Président laisse la parole à Madame Sophie SCHOENIG, Vice-présidente en charge du PAT.

Madame Sophie SCHOENIG présente les étapes du projet et précise que le volet 1 est achevé.

Les étapes du projet



Madame Sophie SCHOENIG détaille les grandes étapes du volet 1 :

1. Etat des lieux des démarches similaires existantes

Cette première étape a permis d'identifier et de comparer 11 démarches similaires au projet de développement de viande à l'herbe du Sundgau/Sud Alsace. La démarche de l'APAL/SDEA, HVE et l'ancien GIE Terre d'Elsass se rapprochent des objectifs du projet et leurs cahiers des charges pourront servir de base au projet. Néanmoins, aucune de ces démarches de qualité existantes ne répondent parfaitement aux besoins identifiés sur le territoire du Sundgau en raison des spécificités environnementales du territoire en termes de préservation de la ressource en eau et de la diversité des élevages présents.

2. Enquête auprès des éleveurs

En parallèle de l'état des lieux des démarches similaires existantes, un état des lieux des modes de production d'élevage dans le Sundgau/Sud Alsace a été réalisé auprès de 23 éleveurs. Ce diagnostic a permis de souligner l'hétérogénéité des modes de production d'élevage du territoire mais également de montrer un grand intérêt des exploitants agricoles pour le développement d'une démarche de valorisation de leurs bovins.

3. Recensement des besoins des acteurs concernés

Des entretiens bilatéraux ont été réalisés auprès de tous les acteurs concernés pour recenser les besoins de chaque maillon de la filière. Eleveurs, abattoir, producteurs d'eau potable, distributeurs, responsables de cantines collectives scolaires et groupement d'achats ont pu exprimer leur point de vue sur le projet en question.

4. Proposition d'une première version de cahier des charges (CDC) avec critères variables

Une première version du cahier des charges de production a été proposée au vu des premières étapes du projet. Parmi les critères sélectionnés, la localisation de l'élevage et de l'abattage (Haut Rhin), le taux de surfaces en herbe minimum de chaque exploitation par rapport aux surfaces fourragères principales (75%), l'interdiction de l'OGM, le respect du bien-être animal (via la Charte des Bonnes pratiques d'Elevage ou Boviwell) seraient les critères d'entrée principaux figurant dans le cahier des charges. Cette première version servira de base de discussion à valider par les parties prenantes et à tester sur exploitation.

Madame Sophie SCHOENIG détaille l'avancement de la démarche « Viande à herbe » et souligne l'intérêt manifesté par les différents acteurs rencontrés, notamment les éleveurs, les sociétés de restauration, l'abattoir ainsi que les acteurs de la production et de la distribution d'eau potable.

Elle indique qu'une réunion collective sera prochainement organisée afin de réunir l'ensemble des partenaires concernés, à savoir les éleveurs, l'abattoir, les sociétés de restauration, les distributeurs dont les responsables de cantines collectives scolaires, les producteurs-distributeurs d'eau potable ainsi que les financeurs. Cette rencontre aura pour objectif de mettre en commun les attentes et les besoins de chacun, de préciser les objectifs partagés et de faire émerger des solutions communes.

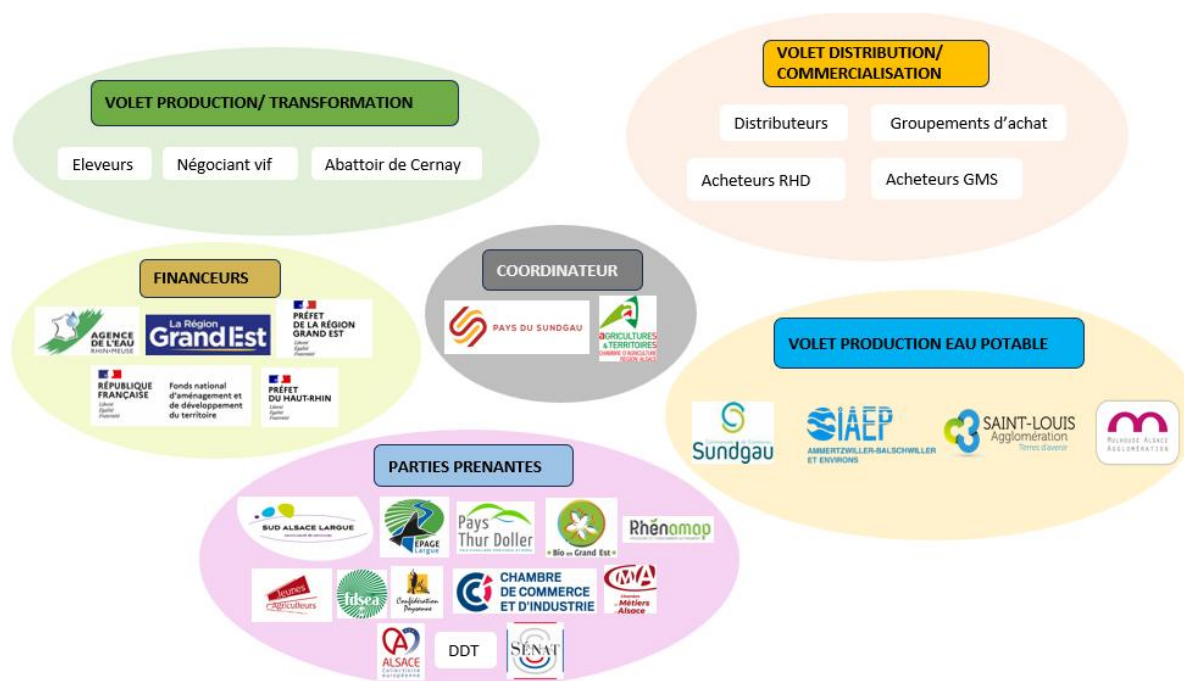
Le Pays du Sundgau, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace, souhaite ainsi favoriser la mise en place d'une dynamique collective entre les différents acteurs de la chaîne de valeur et renforcer leur interconnaissance. La démarche vise notamment à développer des circuits de commercialisation locaux et à permettre aux éleveurs de présenter une offre structurée et collective auprès des sociétés de restauration et des groupements d'achats.

Madame Sophie SCHOENIG précise que le collectif sera constitué d'une dizaine d'éleveurs et associera notamment la Chambre d'Agriculture d'Alsace et l'abattoir départemental de Cernay, afin d'assurer la coordination du projet. Cette démarche doit permettre de faire progressivement évoluer les pratiques, de structurer les acteurs et de construire une relation de confiance autour de la marque « Viande à herbe ».

En parallèle, les différents débouchés susceptibles d'être développés dans le cadre de la démarche continuent d'être étudiés. À plus long terme, l'objectif est de définir une véritable stratégie de marque afin de favoriser la commercialisation de la « Viande à herbe » auprès d'autres distributeurs et groupements d'achats et d'élargir ainsi progressivement les débouchés pour les exploitants du Sundgau et du Sud Alsace.

Madame Sophie SCHOENIG conclut en indiquant que l'ensemble des parties prenantes rencontrées se montrent favorables à la poursuite de la démarche et souhaitent contribuer à la valorisation et à la pérennisation de la marque « Viande à herbe ».

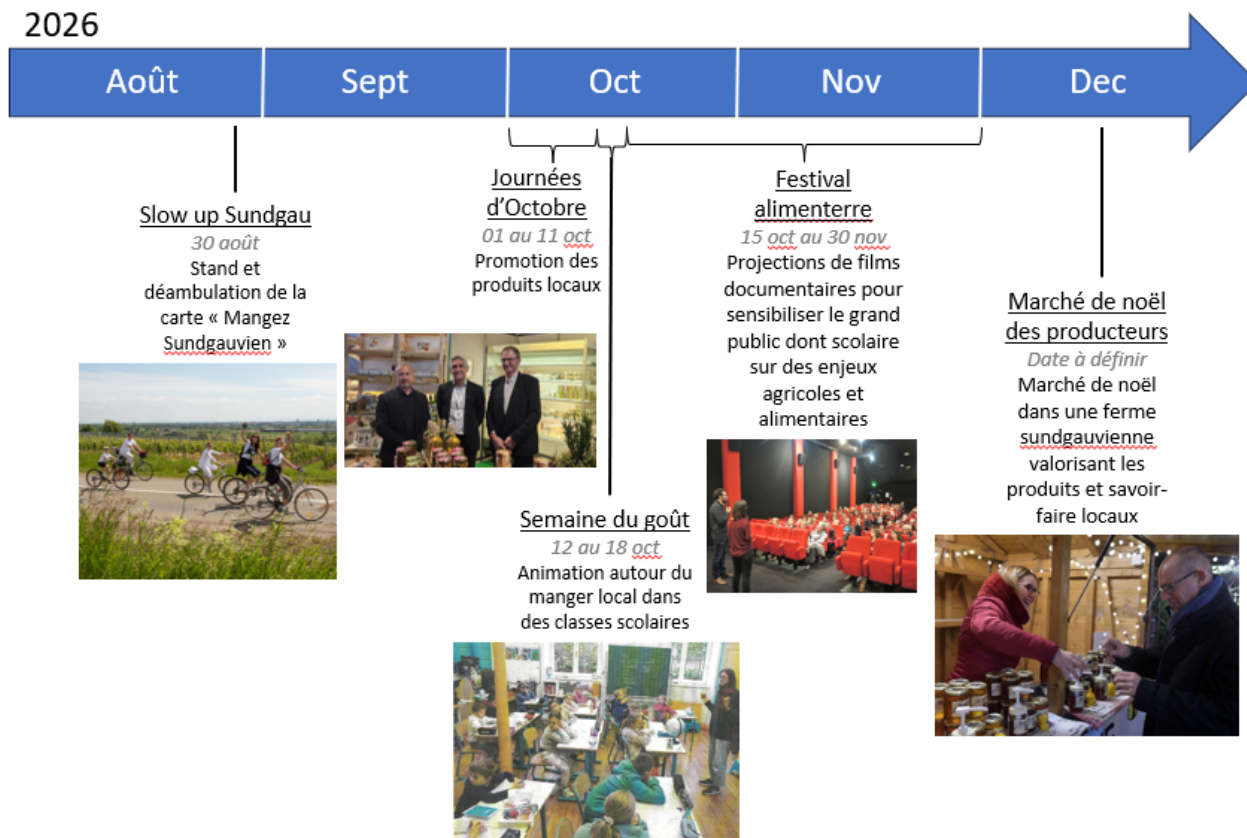
Les acteurs économiques et partenaires



2. Actions de promotions des produits alimentaires locaux : slowUp, Journées d'Octobre, Semaine du goût, Festival AlimenTERRE, Marché de Noël

Madame Sophie SCHOENIG présente les différentes actions et manifestations au cours desquelles le Pays du Sundgau assurera la promotion de la marque « Mangez Sundgauvien ! ».

2026



À l'occasion du slowUp, Madame Barbara SIE, animatrice du PAT, a assuré la promotion de la carte « Mangez Sundgauvien » sur l'ensemble du parcours, notamment en circulant à tandem afin de sensibiliser les participants et de valoriser l'offre locale.

Madame Sophie SCHOENIG indique par ailleurs que le Pays du Sundgau sera présent, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace, dans le cadre des « Journées d'Octobre », organisées du 1er au 11 octobre 2026 à Mulhouse. Une dizaine de producteurs du Sundgau seront représentés sur le stand : les Escargots de Margaux, le Paradis des Fraises, Cœur de Graines, la Ferme Pflieger, le Verger de Mathilde, la Ferme aux Abeilles Cami&Lou, les Trésors du Lochmatten, la Ferme Hell et la Ferme Roetling. La Chèvrerie d'Hagenbach pourrait également participer à cette opération.

Elle annonce également la mise en place d'animations dans les établissements scolaires à l'occasion de la « Semaine du Goût », qui se déroulera du 12 au 18 octobre 2026. Madame Barbara SIE proposera des animations autour de l'alimentation locale ainsi que des dégustations de produits locaux au sein des classes. Cette action vise notamment à sensibiliser les élèves des écoles primaires et des collèges et à faire du jeune public un relais de la promotion des produits et de l'alimentation locale.

Madame Sophie SCHOENIG présente également la participation du Pays du Sundgau au Festival Alimenterre, qui propose une sélection de documentaires et de projections suivies de débats autour des enjeux alimentaires. Trois projections sont prévues au mois de novembre. Ces séances seront suivies d'un temps d'échange avec le public ainsi que d'une dégustation de produits locaux.



3 FILMS POUR ALIMENTER LE DÉBAT

Du 15 octobre au 30 novembre, le Festival international ALIMENTERRE est l'événement incontournable sur les enjeux agricoles et alimentaires dans le monde. À travers 2 800 projections-débats, le CFSI informe, sensibilise et donne envie d'agir à près de 120 000 personnes pour contribuer à une alimentation durable pour toutes et tous.

Citoyens, élus, agriculteurs, entrepreneurs, militants associatifs... Dans 1 100 communes de France et dans 15 pays, des milliers d'acteurs se mobilisent pour présenter leurs initiatives et montrer qu'un autre système alimentaire est possible. Rejoignez la dynamique et organisez une séance près de chez vous !

Au programme, des animations tout public, des projections-débats, des rencontres, et surtout, une multitude d'idées pour agir du local au global en faveur d'une agriculture et une alimentation durables et solidaires. Les événements sont organisés par les associations, établissements scolaires, collectivités, centres culturels, cinémas, etc. Rapprochez-vous de votre coordination ALIMENTERRE pour plus d'information.

Retrouvez tout le programme sur alimenterre.org.

Le festival est coordonné par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI). Association reconnue d'utilité publique créée en 1960, le CFSI regroupe 26 organisations membres engagées sur le terrain pour lutter contre la faim, la pauvreté et les inégalités. Parmi ses différents programmes, le CFSI coordonne le festival ALIMENTERRE depuis 2007, mis en œuvre par le réseau ALIMENTERRE, composé de partenaires nationaux et de coordinateurs sur les territoires.

Comité Français pour la Solidarité Internationale
17 rue de Châteaudun - 75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 44 85 88 90 - info@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr



PROGRAMMATION 2026

• **Lundi 2 novembre à 14h00**
Au fil de l'eau: de l'insouciance à la désobéissance
Salle Halle aux blés à Altkirch
Gratuit

• **Vendredi 13 novembre à 20h00**
Femme de Terres
Salle Jean-Jacques Henner à Bernwiller
Gratuit

• **Samedi 28 novembre à 14h00**
Ebullition
Médiathèque du Sundgau à Altkirch
Gratuit

Les projections sont suivies d'un débat animé et d'une dégustation de produits locaux.

Je réserve
ma place en
scannant ici



CONTACT

Pays du Sundgau: alimenterre@pays-sundgau.fr / 03 89 25 96 66
www.pays-sundgau.fr
Epiquoi: epiquoi.fr
Biocoop Altkirch: www.biocoop-alkirch.com
Médiathèque du Sundgau: <https://bibliotheque.alsace.eu/>
festivalalimenterre.org cfsi.bsky.social festivalalimenterre.org
Comité Français pour la Solidarité Internationale
www.alimenterre.org

Le présent document bénéficie du soutien financier de l'Agence Française de Développement, du Fonds de dotation Biocoop, de la Fondation Daniel et Nina Carasso, de la Fondation Crida Coopérative, du Fonds de dotation Equité Portagère, de la Fondation Léa Nature, et du Fonds Oligo Tributaire. Les valeurs et les opinions personnelles sont celles du CFSI et ne représentent pas nécessairement celles des organismes donateurs.



AU FIL DE L'EAU, DE L'INSOUCIANCE À LA DESOBEISSANCE

Georges Tillard | Hikari | 2024 | 52' | en français

Face aux sécheresses et inondations, Au fil de l'eau montre comment nos choix agricoles et industriels ont fragilisé cette ressource. De la Bretagne au Sud-Ouest, l'enquête révèle des solutions locales et souligne que leur mise en œuvre dépend de décisions politiques et d'un engagement collectif.



Lundi 2 novembre à 14h00
Salle Halle aux blés à Altkirch
Gratuit et adapté à tout public dès 15 ans



Vendredi 13 novembre à 20h00
Salle Jean-Jacques Henner à Bernwiller
Gratuit et adapté à tout public

FEMMES DES TERRES

Edgar Baoua-Dedrich, Soizic Baumard, Emma Blandin,
Pyrène Van Den Steendam, Ainhoa Saint-Georges,
Bleuenn Le Baill | Ingénieurs Sans Frontières | 2025 |
54' | en français, espagnol

Des paysannes de France, du Togo et de Bolivie racontent leurs expériences et leurs combats. Malgré des contextes différents, elles partagent les mêmes aspirations. Le film montre comment l'action collective renforce leurs luttes, leur autonomie et leur solidarité.

EBULLITION

Diego Garcia-Vega, Jaime Dezcallar

| Catorce Communication | 2025 | 63' | en espagnol
sous-titré en français

À travers sept projets de restauration novateurs, le film dévoile les ingrédients clés d'une restauration durable. Une restauration dont l'impact sur la société s'étend bien au-delà de la table. Le secteur de la restauration sera-t-il capable de mener ce nouveau changement historique ?



Samedi 28 novembre à 14h00
Médiathèque du Sundgau à Altkirch
Gratuit et adapté à tout public

Madame Sophie SCHOENIG fait ensuite un point d'information sur l'organisation d'un marché de Noël au sein d'une exploitation agricole, projet mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace. Cette action a pour objectif de promouvoir les circuits courts, de valoriser la carte « Mangez Sundgauvien », de rapprocher les producteurs des consommateurs et de faire connaître les produits locaux à l'approche des fêtes de fin d'année.

Madame Sophie SCHOENIG rappelle que ce marché avait précédemment été organisé à Feldbach, sur l'exploitation de Monsieur Sébastien STOESEL. En raison de travaux réalisés cette année sur l'exploitation, celui-ci ne pourra toutefois pas accueillir à nouveau l'événement dans les mêmes conditions.

Elle indique avoir rencontré ce jour même une productrice de la Ferme Hell, située à Schwoben, qui s'est portée candidate pour accueillir le marché de Noël le samedi 12 décembre 2026. Plusieurs agriculteurs ont d'ores et déjà répondu favorablement et souhaitent apporter leur soutien à cette initiative. Le Pays du Sundgau accompagnera l'événement, notamment sur le volet de la communication. Une autre candidature, celle de la ferme pédagogique située à Bouxwiller, est également à l'étude.

Un membre du Conseil syndical demande s'il serait possible de transmettre à nouveau par courriel les supports de communication relatifs à ces différentes actions, n'ayant pas eu connaissance des premiers envois.

Madame Sophie SCHOENIG rappelle que la carte « Mangez Sundgauvien » permet d'identifier facilement les producteurs locaux présents à proximité de son lieu de résidence. Elle précise que Madame Barbara SIE assure régulièrement la promotion de la carte sur les réseaux sociaux du Pays du Sundgau et qu'elle a également procédé à plusieurs envois de courriels auprès des communes.

Elle prend toutefois acte de la nécessité de renouveler la communication auprès des mairies et indique qu'elle veillera à ce que les supports nécessaires soient à nouveau transmis aux communes afin de leur permettre de relayer et de promouvoir la carte « Mangez Sundgauvien » auprès de leurs habitants.

III. Transition énergétique

Informations sur une rencontre à venir avec les entreprises de transports dans le cadre du projet de station

Monsieur le Président propose à Monsieur Jean-Michel ZINCK, Vice-président en charge de la transition énergétique, de développer ce point.

Monsieur Jean-Michel ZINCK remercie le Président et détail les objectifs de la rencontre prévue le vendredi 16 octobre avec les entreprises gestionnaires de flottes de véhicules lourds (camions et bus).

Petit-déjeuner d'information - Station multi-énergies

Une rencontre dédiée aux avancées du projet de station multi-énergies du Pays du Sundgau.

Sur inscription : [Petit-déjeuner d'information](#)

Objectifs

- Présenter les avancées du projet, le futur site d'implantation à Carspach et les prochaines étapes.
- Présenter les solutions de mobilité envisagées pour accompagner les entreprises et transporteurs du territoire.
- Échanger avec les partenaires et les entreprises sur leurs besoins, leurs attentes et leurs perspectives de développement de la station.



Monsieur Jean-Michel ZINCK souligne l'importance de la réunion qui se tiendra le 16 octobre 2026, à laquelle seront conviés les acteurs économiques du territoire ainsi que des parties prenantes du projet. Cette rencontre sera l'occasion de présenter les différentes solutions de mobilité envisagées pour accompagner les entreprises et les transporteurs du territoire, de faire le point sur l'avancement du projet et sur le futur site d'implantation à Carspach, ainsi que d'échanger avec les entreprises et partenaires sur leurs besoins, leurs attentes et leurs perspectives concernant les motorisations envisagées pour renouveler leurs flottes de véhicules. Il précise qu'une trentaine de participants sont d'ores et déjà inscrites à cette rencontre, parmi lesquelles des entreprises de transport telles que Transdev et les Express Sundgauviens, ainsi que France Boissons et Gustave Muller pour le secteur agricole.

Monsieur Jean-Michel ZINCK souligne que le choix de la solution énergétique devra notamment tenir compte du nombre d'acteurs prêts à s'engager dans l'utilisation de véhicules fonctionnant au bioGNV. Il rappelle que le projet est conduit en partenariat avec GRDF et Territoire d'Énergie Alsace.

Le Président souligne que le projet de station intervient dans un contexte de forte évolution des solutions de mobilité. Alors que le bioGNV apparaissait comme une solution privilégiée lors des premières réflexions engagées il y a deux ans, le développement rapide des solutions électriques conduit aujourd'hui à réinterroger les choix technologiques envisagés et le dimensionnement de la station par type d'énergie. Il encourage les membres du Conseil Syndical à mobiliser les entreprises de leurs connaissances et à les inviter à participer à la réunion du 16 octobre. Il précise qu'à l'issue des échanges avec les acteurs économiques, le Pays du Sundgau devra être en mesure de se positionner plus précisément sur les orientations à retenir pour le projet.

Monsieur Pierre HUBBLER, professionnel de la vente de véhicules poids lourds et membre du Conseil Syndical fait part de son expérience dans le domaine et appelle à la prudence concernant une orientation

exclusivement centrée sur le bioGNV. Il souligne notamment les contraintes que peuvent rencontrer certains véhicules de transport et de travaux publics nécessitant une puissance importante et pour lesquels le gaz présente des lacunes. Selon son expérience, les motorisations au gaz présentent des limites en matière de puissance et de rendement pour certains usages spécifiques, ainsi que des difficultés concernant le ravitaillement des poids lourds. Il précise que les véhicules de transport de voyageurs, tels que les bus, ou certains tracteurs routiers peuvent être davantage adaptés à cette motorisation, tandis que les véhicules équipés de grues, bennes ou autres équipements hydrauliques nécessitent des puissances que le GNV peine à satisfaire. Il estime ainsi qu'une réflexion sur l'électrique mérite d'être approfondie.

Le Président remercie Monsieur HUBBLER pour ce retour d'expérience et souligne que ces éléments confortent la nécessité de réexaminer le projet au regard de l'évolution rapide des technologies. Il rappelle qu'il y a deux ans, le bioGNV constituait une orientation privilégiée, mais que le développement des solutions électriques s'est accéléré depuis. Il cite notamment les échanges menés avec la direction de la cimenterie Holcim d'Altkirch, qui a fait part de son intérêt pour le développement de solutions de transport électrique. Le Président souligne que cette évolution constitue également une opportunité pour le Pays du Sundgau, dans la mesure où elle permet de ne pas engager des investisseurs dans une technologie susceptible d'être rapidement dépassée.

Monsieur HUBBLER évoque également l'évolution rapide du marché des véhicules électriques et des technologies de batteries, notamment sous l'impulsion des constructeurs asiatiques. Il souligne, au regard des dernières nouveautés présentées au salon du poids lourd de Hanovre, l'accélération des évolutions technologiques dans ce domaine et la nécessité d'en tenir compte dans les choix qui seront opérés pour le projet.

Le Président indique que le Pays du Sundgau souhaite précisément éviter tout investissement qui ne serait pas adapté aux besoins futurs. Il rappelle que le projet de station multi-énergies doit rester suffisamment évolutif pour tenir compte des transformations rapides du secteur de la mobilité.

Il précise que l'appellation « station multi-énergies » n'exclut pas la possibilité d'intégrer des infrastructures de recharge électrique. Dans cette hypothèse, la réflexion devra notamment porter sur la mise en place de bornes de recharge à haute puissance, de l'ordre de 450 à 600 kW/H, afin de répondre aux besoins des véhicules professionnels et des poids lourds.

Monsieur Bernard SUTTER demande si le Pays du Sundgau envisage de solliciter un engagement des entreprises intéressées par le projet.

Le Président rappelle que le principe retenu depuis l'origine est que les investissements seraient principalement portés par les entreprises, le Pays du Sundgau ayant vocation à les accompagner et à créer les bonnes conditions pour que le projet puisse se réaliser. Il confirme que le Pays du Sundgau n'a pas vocation à porter seul l'investissement dans la station. La visibilité sur les prix de l'énergie, les liens entre productions et usages sont des éléments déterminants dans ce projet.

Le Président remercie Monsieur Jean-Michel ZINCK ainsi que Madame Katherine WILLER, responsable du projet, pour leur travail et pour les alertes apportées concernant l'évolution rapide des solutions technologiques dans le domaine de la mobilité. Il conclut en soulignant que cette période d'évolution rapide des technologies et des fluctuations des prix de l'énergie ne simplifie pas la prise de décision mais que le pire serait l'immobilisme.

IV. Les fonds européens

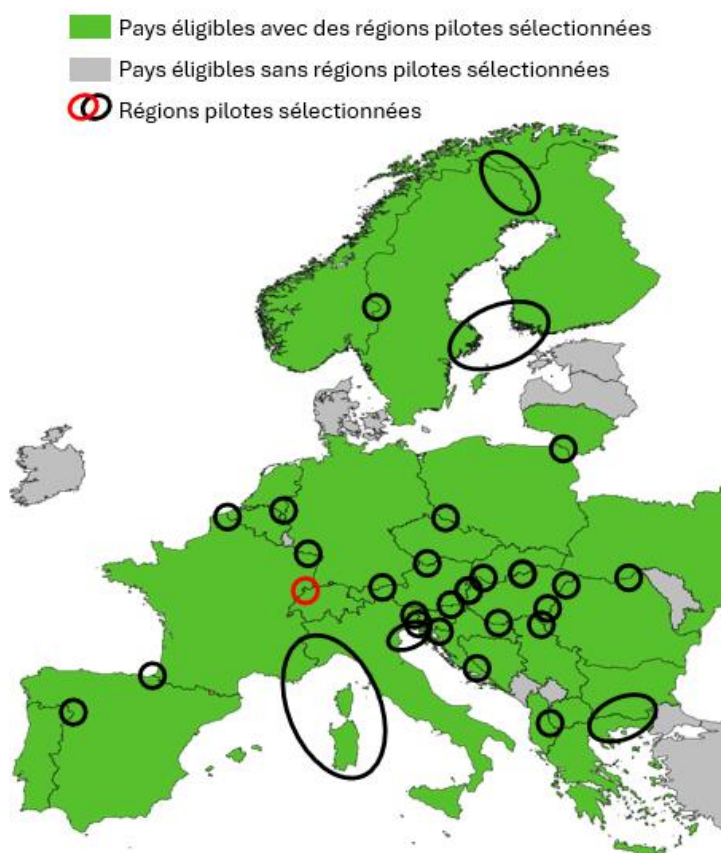
1. Le Pays du Sundgau et le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy lauréats du projet IMPACT : Étapes clés à venir

Le territoire transfrontalier **Sundgau-Ajoie** fait partie des 30 régions pilotes retenues par l'OCDE et la Commission européenne dans le cadre du projet IMPACT.

Objectif : Co-construire une stratégie de développement transfrontalière partagée entre les acteurs des territoires du Pays du Sundgau et du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy, pour une mise en œuvre à partir de 2028

La démarche se découpera en 4 phases principales :

1. Étude du territoire transfrontalier et de ses **enjeux**, planification de la démarche et de la **méthode de travail**,
2. Définition d'une **vision commune** et construction du **partenariat**,
3. Élaboration de la **stratégie** et formalisation de la **gouvernance** en vue de sa mise en œuvre,
4. Préparation de la **mise en œuvre** (possibilités de financements, plan financier prévisionnel, suivi et évaluation, vérification de la faisabilité).



Le Président présente dans le détail le projet IMPACT, pour lequel le Pays du Sundgau a été retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt porté en partenariat avec l'OCDE et la Commission Européenne. Il rappelle que cette démarche intervient dans un contexte d'incertitude concernant l'avenir des dispositifs européens à compter de 2028, notamment au regard des évolutions envisagées du FEADER et des discussions en cours sur le futur budget européen. Il souligne l'importance, pour le territoire, d'anticiper ces évolutions et de rechercher de nouvelles opportunités d'accompagnement et de financement.

Le Président remercie les équipes du Pays du Sundgau pour le travail réalisé dans le cadre de cette candidature et précise que, malgré plusieurs difficultés rencontrées au cours de la procédure (partenaires volontaires, étapes et calendrier de sélection des candidats), le Sundgau a finalement été retenu parmi une trentaine de territoires européens. Il indique que cette démarche sera menée en partenariat avec le Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy et permettra de renforcer les échanges et le partage d'expériences avec le territoire suisse voisin. Les travaux porteront notamment sur plusieurs thématiques présentant un

intérêt commun pour les deux territoires : la mobilité, le développement économique et l'attractivité, la transition énergétique, le tourisme et le patrimoine, ainsi que, dans une moindre mesure, l'agriculture.

Le Président souligne l'intérêt de cette coopération avec un territoire présentant des caractéristiques et des problématiques proches de celles du Sundgau. Elle permettra notamment d'étudier les réponses apportées par le territoire intégrant les 29 communes du Syndicat Intercommunal de Porrentruy aux différents enjeux auxquels les deux territoires sont confrontés et de partager les expériences et pratiques respectives. Il présente les principales étapes de la démarche, qui s'articuleront autour de la définition d'une méthode de travail, de la construction d'une stratégie commune, de la mise en place d'une gouvernance adaptée et de la définition des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Une réflexion sera également menée sur la structuration d'une maquette financière et sur la mobilisation de partenaires et de financeurs.

	Rétroplanning																							
	2026												2027											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1. Appel à manifestation d'intérêt <i>Février – juillet 2026</i>		1			2																			
2. Identification des experts <i>Février – août 2026</i>																								
3. Accompagnement de l'expert à la construction de la stratégie <i>Juillet 2026 – juin 2027</i>																								
4. Événements de partage d'expérience <i>Novembre 2026 – octobre 2027</i>																								
5. Outils d'analyse <i>Juillet 2027</i>																								
6. Rapport de synthèse <i>Décembre 2027</i>																								

Le Président indique que l'identification d'experts de l'OCDE sur la coopération transfrontalière qui seront chargés d'accompagner le Pays du Sundgau et le Syndicat Intercommunal de Porrentruy sur la construction de la stratégie et de la mise en œuvre du programme est en cours. La prochaine étape consistera à construire les axes de développement, en associant les élus du Pays du Sundgau et de Suisse voisine. Une commission sera notamment constituée afin de contribuer aux travaux, de partager les expériences des différents acteurs et de participer à la définition des orientations stratégiques.

Des outils d'analyse et de suivi seront également mobilisés et la démarche donnera lieu, à son terme, à l'élaboration d'un rapport de synthèse. Le Président souligne que l'expérience acquise par le Pays du Sundgau dans le cadre de la gestion du programme Européen LEADER constituera un atout dans la conduite de cette démarche. Il précise que l'objectif est d'anticiper dès à présent la recherche de nouveaux moyens susceptibles d'accompagner le développement du territoire à compter de 2028. Il souligne toutefois que les modalités de financements et les montants futurs restent à confirmer et que le Pays du Sundgau devra poursuivre cette démarche en parallèle des autres dispositifs européens mobilisés, notamment le programme LEADER.

Le Président insiste enfin sur la nécessité d'associer les membres du Conseil syndical à cette démarche, qui ne sera pas conduite uniquement au sein du Bureau ou des services du Pays du Sundgau. Les élus seront appelés à participer à la construction de cette stratégie et à sa mise en œuvre.

Il remercie les équipes pour le travail réalisé et souligne l'importance de rechercher de nouvelles sources de financement dans un contexte où les moyens européens sont susceptibles de devenir plus contraints.

2. Point d'étape sur la Programmation LEADER 2023-2027

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical de faire le point sur l'avancée de la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 et présente l'état actuel de la maquette financière.

Fiche-action	Enveloppe LEADER initiale	Montant LEADER prévisionnel sélectionné (non programmé)	Montant LEADER programmé / engagé	% consommé prévisionnel	Dont montant LEADER payé	Dont % payé	Montant LEADER restant à sélectionner / programmer
Économie de proximité	250 000 €	170 000 €	80 000 €	100 %	0 €	0 %	0 €
Transitions	182 020,25 €	140 000 €	58 313,57 €	108,9 %	0 €	0 %	-16 293,32 €
Bien Vivre Ensemble	250 000 €	229 202,39 €	19 391,45 €	99,4 %	11 811,20 €	4,7 %	1 406,16 €
Mobilités durables	100 000 €	40 000 €	0 €	0 %	0 €	0 %	60 000 €
Sous-total Fiches actions thématiques	782 020,25 €	579 202,39 €	157 705,02 €	94 %	11 811,20 €	1,5 %	45 112,84 €
Coopération	40 000 €	40 000 €	0 €	100 %	0 €	0 %	0 €
Animation du GAL	274 006,75 €	-	164 759,90 €	60,1 %	19 193,12 €	7 %	109 249,85 €
TOTAL	1 096 027 €	619 202,39 €	322 461,92 €	85,9 %	31 004,32 €	2,8 %	154 362,69 €

Le Président indique que la Région Grand Est réalise actuellement un état des lieux de l'avancement des différents territoires en terme désélection, de programmation et de paiement des dossiers et souligne que le Pays du Sundgau bénéficie d'une programmation dynamique et d'un rythme de traitement des dossiers satisfaisant. Il rappelle que certains territoires connaissent des retards importants dans la mise en œuvre de leur programmation, ce qui peut entraîner la perte de crédits européens lorsqu'ils ne peuvent être mobilisés dans les délais impartis.

Dans ce contexte, le Pays du Sundgau souhaite anticiper les possibilités de mobilisation de crédits supplémentaires qui pourraient être disponibles au cours de la programmation. Des échanges ont notamment été engagés avec les représentants régionaux afin de faire connaître les besoins du territoire et d'identifier les éventuelles marges de manœuvre en matière de crédits européens.

Le Président précise que l'enveloppe consacrée à la transition est d'ores et déjà légèrement dépassée en termes de projets déposés. Les porteurs de projets concernés par une opération qui s'inscrirait en sur programmation ont été informés que leur accompagnement financier dépendra de la possibilité de mobiliser des crédits complémentaires ou de sous réalisation des projets en cours d'instruction. Dans l'hypothèse où aucun financement supplémentaire ne pourrait être obtenu, certains projets ne pourront pas être accompagnés dans le cadre de la programmation actuelle.

Le Président souligne toutefois l'intérêt d'anticiper ces besoins afin de disposer de projets identifiés et de pouvoir argumenter auprès de la Région Grand Est, autorité de gestion des Fonds Européens, sur la nécessité d'obtenir des crédits complémentaires. Il remercie les équipes, notamment le Président du Groupe d'Actions Locales (GAL), Monsieur Sébastien STOESEL et Madame Laetitia PAJOT Responsable du Pôle LEADER au Pays du Sundgau, pour leur travail d'anticipation et de suivi de la programmation.

Dossiers		Projets sélectionnés (dont programmés)		Dont projets programmés et engagés ou à engager (conventionner)		Dossiers en cours de paiement		Dossiers payés	
Porteurs de projets rencontrés	Pré- projets déposés	Nombre dossiers	Montant LEADER	Nombre dossiers	Montant LEADER	Nombre dossiers	Montant LEADER	Nombre dossiers	Montant LEADER
> 90	75	26	776 907,41 €	6	157 705,02 €	2	66 538 €	1	11 811,20 €
Dossiers d'animation du GAL		-	-	4	164 756,90 €	2	90 563,78 €	1	19 193,12 €
TOTAL		26	776 907,41 €	10	322 461,92 €	4	168 912,98 €	2	31 004,32 €

Le Président précise que sur 90 porteurs de projets rencontrés par les animateurs du programme LEADER Sundgau-3Frontières, 75 pré-projets ont été déposés à ce jour, et 26 d'entre eux ont été sélectionnés.

Le Président rappelle que les dossiers sélectionnés doivent ensuite suivre plusieurs étapes, dont la validation de leur programmation par les membres du Comité, puis leur instruction, avant leur mise en paiement. En effet, après validation par le Comité de Programmation, le Président précise que les dossiers l'objet d'une instruction rigoureuse par les agents du Pays du Sundgau et de contrôles successifs associant la Région Grand Est et l'Agence de services et de paiement (ASP). Il souligne que ces procédures peuvent entraîner des délais importants entre la sélection d'un projet et le versement effectif des crédits. À ce jour, un premier dossier a été mis en paiement.

Le Président souligne l'importance des crédits LEADER pour soutenir l'attractivité et le développement du territoire. Il constate que le dynamisme des porteurs de projets et le nombre d'initiatives identifiées témoignent de besoins importants et pourraient justifier la mobilisation de moyens supplémentaires. Il remercie enfin les équipes du Pays du Sundgau pour le travail réalisé dans le cadre de cette programmation et souligne la complexité de l'exercice de sélection et d'instruction des projets, compte tenu des critères exigés.

Monsieur Vincent BRUN revient sur le point précédent et s'interroge sur les modalités permettant à un territoire suisse, qui n'appartient pas à l'Union Européenne, de bénéficier d'un dispositif financé dans le cadre européen.

Le Président donne la parole à Monsieur David RIGOULOT, Directeur, qui précise que le projet IMPACT relève d'un dispositif co-piloté par l'OCDE et la Commission européenne, qui permet à des Pays hors Union Européenne de candidater. Il indique que ce programme associe par exemple plusieurs territoires situés en dehors de l'Union européenne, notamment dans les Balkans (Bosnie Herzégovine, Macédoine du Nord, Albanie). Il explique que, dans le cadre de ce projet, le programme Interreg Rhin Supérieur constitue le support de gestion des fonds pour mettre en œuvre ce programme de coopération permettant d'articuler les différents financements mobilisés.

Monsieur David RIGOULOT précise que dans le cadre du projet « IMPACT », les partenaires suisses mobilisent des co-financements propres (Confédération, Canton...), qui viennent compléter les financements européens dans le cadre du dispositif.

Il distingue ainsi le fonctionnement du projet « IMPACT » de celui du programme LEADER : dans le cadre de LEADER, les territoires suisses ne sont pas éligibles aux financements européens, tandis que le montage spécifique du projet IMPACT, porté par l'OCDE et reposant sur des co-financements européens + pays candidats, permet d'associer un territoire suisse au projet.

Monsieur Gilles FREMIOT rejoint la séance à 19H20.

V. Autorisation du Droit des Sols

1. Bilan de l'année en cours

Le Président donne la parole à Monsieur Nicolas HOLLEVILLE, Vice-président du Pays du Sundgau en charge du SCoT et du service d'Autorisation du Droit des Sols, afin de présenter un point d'avancement de l'activité portant sur les autorisations délivrées.

❖ Une année 2026 dense :

- 2600 dossiers sur les 10 derniers mois (+ 150 dossiers par rapport à 2025),
- Une activité quasi-constante tout au long de l'année,
- Le rythme soutenu des permis de construire de 2025 maintenu,
- Une augmentation des plus petits projets (DP) et des mouvements fonciers (CUa).

❖ Une part croissante de la saisie par voie électronique : 47 % des dossiers.

❖ Une articulation fonctionnelle entre instruction et mission de récolement.

❖ Une mission de récolement bien sollicitée :

- 2024 : 45 contrôles,
- 2025 : 106 contrôles,
- 2026 : 96 contrôles (après 8 mois).

Fin 2026, le renouvellement de la convention de récolement est à organiser.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE indique que l'activité du service en 2026 se maintient à un niveau comparable à celui constaté en 2025. Il souligne que, contrairement aux années précédentes, l'activité est désormais constante tout au long de l'année, sans baisse significative durant les périodes des fêtes de fin d'année et durant la période estivale. Monsieur Nicolas HOLLEVILLE souligne que cette activité témoigne du dynamisme du territoire en matière de construction et d'évolution du bâti. Elle entraîne toutefois une augmentation conséquente de la charge de travail du service.

Il indique également que le recours au dépôt dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme progresse fortement. Il représente désormais environ un dossier sur deux, contre seulement 4 % des dossiers il y a quatre ans. Cette évolution modifie les pratiques du service et soulève notamment des enjeux en matière de stockage et d'archivage des dossiers.

Concernant la mission de récolement, Monsieur Nicolas HOLLEVILLE rappelle que celle-ci a été mise en place en juillet 2024 auprès de 79 communes. La tarification de cette mission a été modifiée en 2025, passant d'une facturation à l'acte à une tarification à l'habitant. Cette évolution s'est accompagnée d'une montée en charge de la mission, avec 45 contrôles réalisés en 2024 contre 107 en 2026 à la date de la séance, alors que l'année n'est pas encore achevée. Le nombre de contrôles réalisés en 2026 dépasse ainsi déjà celui de l'année précédente.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE souligne que cette mission permet une meilleure articulation entre l'application des règles d'urbanisme, les contrôles obligatoires et le suivi des constructions réalisées sur le territoire. Il précise que la convention liant les 79 communes adhérentes au service de récolement et le Pays du Sundgau devrait être renouvelée à la fin de l'année 2026, dans des conditions similaires à celles de la convention actuelle, celle-ci donnant satisfaction.

2. *Délibération* : Renforcement du service

Un besoin de renforcer l'équipe :

- Une instruction qui se complexifie,
 - Suivi jurisprudentiel qui croît,
 - Transfert de nombreuses questions des administrés par les secrétaires de mairie vers le service ADS,
 - Assistance des secrétaires de mairie pour le logiciel Oxalis.
-
- **Un temps disponible par dossier qui ne cesse de diminuer ces dernières années.**
 - **Un risque associé sur l'efficacité de la prestation pour les maires : respect des délais, fiabilité, etc.**
 - **Un renforcement de l'équipe est nécessaire : 0,5 ETP.**

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE explique ensuite que la mission d'instruction a connu d'importantes évolutions ces dernières années. Les agents doivent notamment assurer une veille juridique et jurisprudentielle de plus en plus régulière, compte tenu de l'évolution rapide de la réglementation et de la jurisprudence qui se densifie en matière d'urbanisme. Il constate également une augmentation du nombre de pièces exigées dans le cadre de l'instruction des dossiers, ainsi qu'un besoin d'analyse plus approfondie de ces pièces pour conseiller les Maires. Parallèlement, les sollicitations des maires, des secrétaires de mairie et des administrés auprès du service sont en constante progression. Le développement du nouveau logiciel d'instruction Oxalis constitue également un facteur supplémentaire de charge pour les équipes. La complexification des procédures et des outils nécessite un accompagnement accru des secrétaires de mairie, qui sollicitent davantage le service ADS pour les accompagner dans l'utilisation du logiciel et le suivi des procédures.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE souligne ainsi que le temps consacré à l'accompagnement et aux sollicitations des communes réduit d'autant le temps disponible pour l'instruction des dossiers, alors même que le volume de travail augmente. Il indique que la situation du service n'est pas encore critique à ce jour, mais que les équipes sont désormais en situation de surcharge. Cette situation fait peser un risque croissant sur le respect des délais d'instruction et sur la fiabilité du service rendu aux communes et aux administrés, notamment au regard des conséquences pouvant résulter de décisions tacites.

Dans ce contexte, Monsieur Nicolas HOLLEVILLE indique qu'un renforcement du service apparaît nécessaire et propose le recrutement d'un agent à hauteur de 0,5 équivalent temps plein (ETP). Il précise que le service fait par ailleurs face à l'absence prolongée d'un agent, dont le poste n'a pas été compensé à ce jour, entraînant une répartition de sa charge de travail entre les autres membres de l'équipe. Cette situation perdure depuis plusieurs mois et contribue à la surcharge actuelle du service.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE estime que le renforcement à hauteur de 0,5 ETP permettrait de répondre au besoin immédiat. À périmètre constant, cette augmentation représente une augmentation d'environ 5 % du coût du service et apparaît, selon lui, absorbable au regard des enjeux et de l'évolution de l'activité.

Monsieur Alexandre BERBETT intervient pour soutenir cette proposition. Il indique avoir constaté, pour sa commune, une augmentation récente du nombre de dossiers donnant lieu à des décisions tacites. Il souligne que ces situations peuvent être problématiques, notamment lorsqu'une décision tacite est illégale, puisqu'elles peuvent ensuite nécessiter une procédure de retrait et entraîner des démarches administratives supplémentaires. Il considère ainsi que le renforcement proposé est nécessaire afin de garantir le respect des délais d'instruction et la fiabilité du service rendu aux communes.

Monsieur Yves KELLER s'interroge sur le renouvellement de la convention relative à l'instruction et demande si de nouvelles communes pourraient intégrer le dispositif à cette occasion. Ce qui conduirait à une nouvelle augmentation de la charge de travail.

Monsieur Vincent BRUN demande si l'évolution de l'activité ne pourrait pas justifier un renforcement des effectifs supérieur à 0,5 ETP.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE précise que le besoin identifié à ce stade est celui d'un renforcement d'au moins 0,5 ETP, à périmètre et niveau d'activité constant. Il indique que cette première augmentation permettra de répondre au besoin immédiat du service et que l'évolution de l'activité sera suivie dans le temps afin d'évaluer la nécessité éventuelle d'un renforcement supplémentaire. Il précise que toute évolution supplémentaire du périmètre ou des effectifs pourra être réexaminée ultérieurement en fonction de l'évolution de l'activité et des besoins constatés.

Monsieur Sébastien KERN, responsable du service ADS, apporte des précisions concernant le périmètre actuel du service. Il indique que le Pays du Sundgau assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes qui ne relèvent pas du Règlement National d'Urbanisme (RNU) strict, l'instruction de ces communes demeurant assurée par les services de l'État. Il précise que, de manière générale, le périmètre d'intervention du service ADS est actuellement stable. En 2026, la commune de Saint-Bernard a rejoint le service. Toutefois, celle-ci continue d'assurer directement l'instruction de la grande majorité de ses demandes et ne transmet au Pays du Sundgau que les dossiers présentant un niveau de complexité particulier. Monsieur Sébastien KERN indique que le périmètre du service pourrait évoluer à terme si certaines communes actuellement soumises au RNU se dotent d'un Plan local d'urbanisme (PLU). Il précise toutefois que cette évolution n'est pas envisagée à court terme.

Monsieur Vincent BRUN demande des précisions sur la situation des effectifs du service et notamment sur les départs et absences actuellement prévus.

Monsieur Sébastien KERN indique qu'un agent doit prochainement faire valoir ses droits à la retraite et que son remplacement fait actuellement l'objet d'un recrutement. Il précise également que le secrétaire du service a fait le choix de quitter le Pays du Sundgau pour rejoindre d'autres missions. Le recrutement correspondant est également en cours.

Monsieur Sébastien KERN précise toutefois que ces départs sont anticipés et que les recrutements en cours font l'objet d'une organisation permettant d'assurer la continuité du service et la transmission des compétences. Il indique notamment que, pour le remplacement du contrôleur chargé de la mission de récolement, le service bénéficie d'un dispositif proposé par France Travail permettant d'accueillir des candidats en immersion de trois jours pour trois candidats. Cette démarche doit permettre, une fois le recrutement finalisé, d'organiser une période de tuilage d'environ trois mois afin d'assurer une transmission complète des connaissances et des pratiques. Une organisation similaire est envisagée pour le remplacement du poste de secrétaire.

Monsieur Mathieu HECKLEN indique partager pleinement le constat présenté et se déclare favorable au renforcement de l'équipe à hauteur de 0,5 ETP, voire à un renforcement supérieur si l'évolution de l'activité le justifie. Il fait notamment état d'une augmentation du nombre de décisions tacites et d'erreurs constatées dans les dossiers. Il précise qu'il est désormais amené, dans sa commune, à procéder davantage à des vérifications et à des contrôles avant signature, alors que ce niveau de vérification n'était pas nécessairement requis auparavant. Il considère ainsi que le renforcement à hauteur de 0,5 ETP constitue un minimum et que cette capacité pourrait s'avérer insuffisante au regard de l'évolution de l'activité.

Monsieur Sébastien KERN rappelle que l'activité du service a fortement augmenté dans la période postérieure à la crise sanitaire, avant de connaître une baisse. Il indique que les années 2025 et 2026 présentent désormais un niveau d'activité relativement stable, mais que l'évolution future demeure difficile à anticiper. Il estime, dans ce contexte, qu'il convient d'avancer progressivement en matière de renforcement des effectifs, afin d'éviter de surdimensionner le service dans l'hypothèse d'une baisse ultérieure de l'activité.

Concernant les décisions tacites, Monsieur Sébastien KERN confirme que le service doit actuellement faire face à plusieurs difficultés. Il précise notamment que certains dossiers peuvent être transmis tardivement au service ADS, notamment lorsque les secrétariats de mairie ne les débloquent pas dans les délais dans le

logiciel. Cette situation peut conduire à l'intervention de décisions tacites illégales, qui doivent ensuite faire l'objet d'une procédure de retrait.

Il reconnaît également que quelques erreurs ont pu être constatées dans les dossiers, dans un contexte où les agents sont soumis à une charge de travail importante. Il indique observer depuis trois à quatre ans une augmentation continue de cette charge, concomitante à une diminution du temps réellement disponible pour l'instruction des dossiers.

Monsieur Sébastien KERN précise que le service a jusqu'à présent cherché à absorber cette évolution sans renforcement supplémentaire, mais qu'il estime désormais nécessaire d'alerter le Conseil syndical sur la situation. Il considère que les conditions actuelles ne sont pas satisfaisantes et qu'un renforcement des effectifs apparaît nécessaire.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE indique que Monsieur Sébastien KERN avait déjà alerté la Vice-Présidence et la Présidence sur cette évolution depuis leur prise de fonction. Il souligne que cette situation justifie la proposition présentée au Conseil syndical, compte tenu du caractère essentiel du service ADS pour les communes. Il insiste également sur la nécessité de préserver des conditions de travail satisfaisantes pour les agents et de maintenir la qualité du service rendu aux communes.

Monsieur Vincent BRUN se déclare également favorable au renforcement des effectifs. Il s'interroge toutefois sur les sollicitations importantes des secrétaires de mairie concernant l'utilisation du logiciel Oxalis et demande si une nouvelle session de formation pourrait être organisée afin de limiter ces sollicitations.

Monsieur Sébastien KERN rappelle que le service a déjà organisé dix sessions de formation à destination des secrétaires de mairie, en petits groupes, et a élaboré un mode d'emploi consacré à l'utilisation du logiciel. Des tutoriels et rappels ont également été diffusés dans le cadre de la revue « Urba'Blättlä », publiée deux à trois fois par an. Il estime ainsi que les actions de formation et d'accompagnement nécessaires ont déjà été largement mises en œuvre. Il explique toutefois que certaines secrétaires de mairie, qui instruisent un nombre limité de dossiers, ne disposent pas d'une pratique suffisante du logiciel pour en maîtriser toutes les fonctionnalités. Dans ce contexte, il leur est parfois plus simple de solliciter directement le service ADS plutôt que de reprendre l'ensemble de la documentation disponible.

Monsieur Sébastien KERN indique que ces sollicitations représentent une charge supplémentaire pour les agents du service. Il précise qu'il n'est pas envisageable de laisser les secrétaires de mairie sans accompagnement et que le service continuera donc à répondre à leurs demandes. Il ajoute que deux versions du logiciel Oxalis coexistent actuellement, une ancienne et une nouvelle, ce qui contribue également à complexifier son utilisation. Une évolution est prévue en 2027, avec la généralisation d'une version unique du logiciel. Le service poursuivra l'accompagnement des secrétaires de mairie dans cette transition.

À l'issue de ces échanges, Monsieur Nicolas HOLLEVILLE propose au Conseil syndical de valider le principe du recrutement d'un agent à hauteur de 0,5 équivalent temps plein (ETP) afin de renforcer l'équipe du service Autorisation du Droit des Sols. Il précise que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'année 2027 et propose que le recrutement prenne effet à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **De valider** le principe du recrutement d'un demi-équivalent temps plein pour renforcer l'équipe du service Autorisation Droit des Sols du Pays du Sundgau, dont la dépense sera inscrite au budget de l'année 2027,
- **De valider** le principe de ce recrutement à partir du 1^{er} janvier 2027,
- **De valider** la modification du tableau des effectifs en conséquence,
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer tout acte d'engagement et à lancer toutes actions de communication ou de promotion de cette opération.

3. **Délibération** : Renouvellement des conventions entre les communes adhérentes et le Pays du Sundgau

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE aborde le sujet du renouvellement de la convention liant le PETR Pays du Sundgau aux communes adhérentes au service Autorisation du Droit des Sols (ADS). Il rappelle que la **convention actuelle arrive à échéance le 31 octobre 2026** et qu'il convient d'en organiser le renouvellement. Il présente les principales évolutions qu'il serait souhaitable d'apporter à cette convention :

❖ **Convention à toiletter :**

- Calage de la période de facturation sur l'année civile (*le principe de deux appels de fonds serait maintenu, à hauteur de 60 % sur la base des données de l'année N-1, puis de 40 % correspondant à la régularisation de fin d'année*),
- Rappel du rôle et responsabilité de chacun,
- Prise en compte du nouveau logiciel et des tâches respectives,
- Intégration de la signature électronique,
- Précisions sur l'assurance en responsabilité civile, juridique et fonctionnelle prise pour les agents.

❖ **Enjeu du renouvellement : la situation des communes en auto-instruction (totale ou partielle)**

- Une situation historique : une part d'auto-instruction,
- Une évolution observée depuis 2023 : augmentation de l'auto-instruction,
- Une inégalité financière.

❖ **Un système de facturation à maintenir ?**

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE souligne que la convention actuelle n'interdit pas l'auto-instruction, qu'elle soit totale ou partielle. Toutefois, la réforme fiscale et la dématérialisation des procédures rendent désormais nécessaire l'utilisation du logiciel Oxalis par l'ensemble des communes.

Il explique que le système actuel a progressivement entraîné une différence financière liée aux modalités d'utilisation du service. Les communes pratiquant l'auto-instruction bénéficient du logiciel Oxalis, du guichet numérique et des conseils du service ADS, mais la facturation à l'acte ne prend pas en compte les dossiers qu'elles instruisent elles-mêmes. Selon les estimations réalisées, cette situation représente un écart d'environ 40 000 €, dont le coût est indirectement réparti entre les autres communes adhérentes.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE invite ainsi les membres du Conseil Syndical à s'interroger sur le maintien du système actuel ou sur la possibilité de faire évoluer les modalités de facturation afin de réduire cette différence.

Monsieur Antoine WAECHTER estime qu'il convient de distinguer les dossiers selon leur nature et leur complexité. Il considère que les permis de construire doivent être transmis au service ADS, tandis que les demandes plus simples, telles que certaines déclarations préalables relatives à l'installation de panneaux photovoltaïques par exemple ou à des aménagements mineurs, peuvent être traitées directement par les communes. Il indique que la commune de FULLEREN fonctionne selon cette organisation mixte, en assurant elle-même l'instruction des dossiers simples et en transmettant les permis de construire au Pays du Sundgau. Il précise que le nombre de permis de construire y demeure limité, compte tenu de la stabilité démographique et de l'évolution modérée du bâti dans la commune.

Monsieur Alexandre BERBETT indique que la commune de Dannemarie pratiquait également l'auto-instruction pour les actes les plus simples, notamment les certificats d'urbanisme d'information et certaines déclarations préalables relatives aux clôtures ou aux panneaux photovoltaïques. Il précise que, depuis cette année, la commune transmet désormais l'ensemble de ses dossiers au service ADS, ce qui peut contribuer à

l'augmentation de la charge de travail du service. Il estime qu'une réflexion pourrait être menée afin de distinguer les communes qui assurent elles-mêmes l'instruction de dossiers complexes de celles qui se limitent à des actes simples, tout en tenant compte des coûts induits par l'utilisation du service mutualisé.

Monsieur Thierry JACOBBERGER indique, pour sa part, qu'il est favorable à une participation de l'ensemble des communes aux frais du service. Il souligne que toutes bénéficient des outils, des logiciels et, le cas échéant, de l'accompagnement des agents, même lorsqu'elles ne leur confient pas l'intégralité de leurs dossiers. Il estime donc préférable de maintenir une base commune de participation financière.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE précise que Monsieur Sébastien KERN a réalisé plusieurs simulations afin d'étudier différentes modalités de facturation. A ce stade, aucune solution parfaite n'a été trouvée. Il partage néanmoins le constat d'une différence financière entre les communes et estime nécessaire de rechercher un système plus équitable, sans faire supporter à certaines communes des coûts qui devraient être répartis plus largement. Il annonce que des rencontres seront organisées à l'automne avec les 12 communes qui réalisent de l'auto-instruction afin d'examiner leurs pratiques, leurs besoins et les modalités de facturation qui pourraient leur être proposées. La possibilité de mettre en place une convention spécifique pourra notamment être étudiée.

❖ **Propositions :**

- Reconduire la convention actuelle jusqu'au 31 janvier 2027,
- Rencontrer les 12 communes pour mieux connaître leurs besoins,
- Proposition d'un nouveau cadre de facturation présenté au conseil syndical du 16 décembre 2026, à intégrer dans la convention qui entrerait en vigueur au 1^{er} février 2027.

Dans l'attente de ces échanges, Monsieur Nicolas HOLLEVILLE précise que plusieurs scénarios ont déjà été étudiés, mais qu'ils peuvent entraîner des variations financières importantes selon les communes. Il convient donc d'approfondir les simulations et de prendre en compte les situations individuelles avant de retenir une solution.

Monsieur Antoine WAECHTER évoque la possibilité d'un système de facturation reposant sur une part fixe et une part variable, à l'image de certains dispositifs de facturation des ordures ménagères. La part fixe pourrait notamment couvrir l'accès au logiciel Oxalis et l'accompagnement du service ADS en termes de conseil, tandis que la part variable resterait liée au volume ou à la nature des dossiers instruits.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE confirme que cette hypothèse figure parmi les solutions étudiées. Il souligne toutefois que plusieurs paramètres doivent être pris en compte, notamment les attentes des communes attachées à une facturation à l'acte et les conséquences financières de chaque scénario. Il invite les membres du Conseil syndical à transmettre leurs propositions afin d'enrichir la réflexion. Il précise que plusieurs simulations chiffrées sont disponibles et pourront être présentées aux élus intéressés.

Le Président remercie Monsieur Nicolas HOLLEVILLE et Monsieur Sébastien KERN d'avoir engagé cette réflexion sur un sujet qui aurait pu être laissé en l'état. Il souligne l'importance de traiter cette question afin de garantir la stabilité du service, la lisibilité de son financement et une répartition plus équitable des coûts entre les communes. Il considère que la prolongation temporaire de la convention constitue une solution pragmatique, permettant de basculer vers une facturation sur l'année civile tout en laissant le temps nécessaire à la concertation avec les communes concernées sur une éventuelle évolution. Il précise que des premiers échanges informels ont déjà été engagés et qu'un travail plus approfondi sera mené en vue du prochain Conseil Syndical.

Monsieur le Président rappelle que les outils, les logiciels et les moyens humains mobilisés par le service représentent un coût qui doit être pris en compte dans la réflexion. Il remercie les équipes pour le travail engagé et souligne que l'objectif n'est pas de remettre intégralement en cause l'organisation actuelle, mais de réduire les écarts existants et de parvenir à une solution équilibrée pour l'ensemble des communes.

Monsieur Alexandre BERBETT précise que son intervention ne visait pas à remettre en cause la participation de sa commune aux frais communs. Il souhaite avant tout que soit préservée la possibilité, pour les communes qui le souhaitent, de continuer à assurer elles-mêmes l'instruction de certains dossiers simples, tout en confiant les dossiers plus complexes au service ADS. Il confirme que les coûts induits par cette organisation doivent être pris en compte dans les modalités de participation financière.

Monsieur Hervé WERMUTH revient sur la question des assurances et s'interroge sur les garanties dont bénéficient les maires dans le cadre de leur responsabilité liée à la délivrance des autorisations d'urbanisme. Il souligne que, même lorsque l'instruction est assurée par le service ADS, la responsabilité du maire peut être engagée dès lors qu'il signe l'autorisation. Il demande si une solution assurantielle commune pourrait être envisagée afin de mieux protéger les communes en cas de litige. Il insiste sur les difficultés auxquelles les maires peuvent être confrontés lorsqu'une erreur d'instruction est constatée, alors même que la décision a été prise sur la base du travail réalisé par le service instructeur. Il souhaite savoir si une assurance pourrait couvrir la commune lorsque le litige trouve son origine dans une erreur commise au cours de l'instruction.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE indique que cette question mérite d'être étudiée et précise que le Pays du Sundgau se renseignera sur les possibilités existantes afin d'identifier les solutions qui pourraient être proposées.

Monsieur Sébastien KERN apporte des précisions sur le cadre de responsabilité des services instructeurs. Il indique qu'à la suite d'une décision de justice rendue récemment, la responsabilité des différents intervenants dans la procédure d'instruction a été clarifiée. Il explique que la responsabilité peut être recherchée auprès du maire, mais également auprès du service instructeur et, selon les circonstances, des différents agents intervenus dans le traitement du dossier.

Il précise que le Pays du Sundgau a vérifié les garanties de son assurance et que sa couverture comprend bien les risques liés à l'activité du service instructeur. La convention sera complétée afin de formaliser cette information à destination des communes. Il indique notamment que la couverture peut prévoir la prise en charge de frais d'avocat ou d'indemnités engagés par le Pays du Sundgau en cas d'erreur relevant de la responsabilité du Pays du Sundgau.

Monsieur Sébastien KERN précise toutefois que l'assurance souscrite par le Pays du Sundgau est distincte de celle dont les communes doivent disposer pour couvrir leurs propres responsabilités.

Monsieur Hervé WERMUTH demande confirmation de cette distinction et souhaite savoir si, en cas de litige, le pétitionnaire se retourne initialement contre le maire ayant signé l'autorisation.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE confirme que la responsabilité du maire peut être recherchée en sa qualité de signataire de l'autorisation. Il précise toutefois que, si l'erreur relève du service instructeur, la responsabilité de ce dernier peut également être engagée. Le Pays du Sundgau dispose d'une assurance couvrant sa propre responsabilité, sans que cette couverture ne s'étende à celle de la commune.

Il ajoute que la responsabilité de la commune peut notamment être engagée si le maire prend une décision contraire aux préconisations du service instructeur ou ne respecte pas les étapes recommandées. Il estime donc nécessaire de distinguer les responsabilités respectives de la commune et du Pays du Sundgau, tout en indiquant qu'une réflexion sur une éventuelle solution commune pourra être menée.

Monsieur Hervé WERMUTH précise qu'il comprend que la responsabilité du maire puisse être engagée lorsqu'il ne suit pas les recommandations du service instructeur. Il souhaite toutefois obtenir des précisions sur la situation dans laquelle une commune suit les préconisations du service ADS, mais qu'une erreur est ensuite constatée dans l'instruction.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE indique que, dans une telle situation, le maire peut être mis en cause en sa qualité de signataire, mais que la responsabilité du service instructeur peut également être recherchée si l'erreur relève de celui-ci. Il rappelle que le Pays du Sundgau est assuré pour les erreurs relevant de sa propre responsabilité.

Monsieur Philippe RUFI témoigne ensuite d'une expérience vécue quelques années auparavant, au cours de laquelle il a rencontré d'importantes difficultés concernant l'instruction de plusieurs autorisations d'urbanisme. Il explique que, malgré l'intervention des services compétents, notamment ceux de la Direction départementale des territoires (DDT), il s'est retrouvé seul à assumer les conséquences des décisions prises en sa qualité de maire. Il indique avoir signé pendant plusieurs années des permis de construire à la suite d'avis favorables des différents services, avant de découvrir que certaines autorisations n'auraient pas dû être délivrées selon lui. Il souligne les difficultés personnelles et professionnelles rencontrées à cette occasion et insiste sur la nécessité de mieux prendre en compte la situation des maires lorsque des erreurs d'instruction sont commises.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE exprime ses regrets quant à cette expérience et indique comprendre les difficultés rencontrées par Monsieur Philippe RUFI. Il précise toutefois ne pas connaître les éléments de ce dossier et ne pas être en mesure de se prononcer sur les responsabilités respectives des intervenants. Il rappelle que l'instruction des autorisations d'urbanisme demeure une activité complexe. Il souligne que le renforcement proposé du service à hauteur de 0,5 ETP vise également à améliorer les conditions de travail des agents et à limiter les risques d'erreur, afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'instruction.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE propose enfin de poursuivre les échanges avec Monsieur Philippe RUFI en fin de séance, après avoir pris connaissance du dossier, afin d'examiner plus précisément la situation et les difficultés rencontrées.

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas HOLLEVILLE et Monsieur Sébastien KERN pour le travail réalisé sur ces différents sujets. Il exprime également son soutien à Monsieur Philippe RUFI au regard de l'expérience relatée et souligne l'importance de pouvoir échanger ouvertement sur ces difficultés. Il rappelle que le Pays du Sundgau reste disponible pour répondre aux interrogations des communes et rechercher, dans la mesure du possible, des pistes d'amélioration du service et de son fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **De valider** la mise en œuvre d'une convention pour l'instruction des demandes d'urbanisme des communes, calquée sur la convention actuelle, et qui courra du 01/11/2026 au 31/01/2027,
- **De valider** le principe d'un échange avec les communes, notamment celles réalisant l'auto-instruction pour préparer le nouveau cadre conventionnel qui sera présenté au conseil syndical du 16 décembre 2026,
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer tout acte d'engagement et à lancer toutes actions de communication ou de promotion de cette opération.

VI. Fonctionnement général de la structure

1. Délibération : Intervention de l'ergonome du Centre de Gestion du Haut Rhin.

Le Président présente une proposition d'intervention auprès des agents du Pays du Sundgau, visant à évaluer leurs conditions de travail, notamment en matière de posture et d'aménagement des postes de travail.

Monsieur David RIGOULOT rappelle que les missions exercées au sein du Pays du Sundgau sont essentiellement administratives. Les agents du Pays du Sundgau ont une activité principalement de bureau. Ils travaillent en majorité sur écrans.

Cette activité sédentaire a des enjeux concernant les postures adoptées à leur poste de travail.

Dans un but de sensibilisation et de prévention, le Pays du Sundgau souhaite faire intervenir une ergonome du Centre de Gestion qui sensibilisera les agents et corrigera les postures de chacun.

Monsieur David RIGOULOT précise que, pour la première fois depuis sept ans, une démarche spécifique est engagée sur ce sujet, en lien avec l'agent de prévention de la structure.

Description de l'intervention :

L'ergonome va centrer son travail sur l'activité réelle des agents (tout ce que les agents mettent en œuvre concrètement pour assurer leurs missions). Comprendre les situations de travail de chacun implique pour l'ergonome d'observer la vie des services, de rassembler des données et d'échanger avec les agents.

L'ergonome procèdera par étapes :

1. diagnostic global des postes de travail,
 2. formulation d'hypothèses,
 3. analyses des hypothèses au regard de la situation de travail sur chaque poste pour vérifier ces hypothèses.
- Les observations sont validées par les intéressés afin d'assurer leur exactitude.

Au regard des éléments collectés, l'ergonome précise son diagnostic qui vise à permettre aux agents de la structure de comprendre les liens entre : un problème de santé, de sécurité, de dysfonctionnement ou d'efficacité, et des caractéristiques portant sur le poste de travail ou d'usages étudiés : tâches, moyens de travail, organisation du travail, environnement de travail, etc.

À l'issue du diagnostic, l'ergonome va définir et déployer un plan d'actions qui peut porter sur des outils, des spécifications d'équipements, l'organisation des espaces de travail, l'organisation des tâches au sein d'un collectif, la formation, etc.

Le budget prévisionnel de l'intervention de l'ergonome est la suivante :

Etapes	Temps estimé	Montants fixés par délibération	Montants
<i>Temps de préparation</i>	1 ½ journée	245 € / demi-journée	245 €
<i>Module théorique 1h30 pour 22 agents + Mise en pratique 1h / agents (22 heures)</i>	3 journées	490 € / journée	1470 €
<i>Temps de déplacement</i>	1 ½ journée	245 € / journée	245 €
<i>Compte rendu (optionnel)</i>	3 heures x 70€	70 € / heure	210 €
Montant total en Euros :			1960 €

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** l'engagement et le paiement des dépenses pour l'intervention de l'ergonome du Centre de Gestion CDG 68 à hauteur de 1960 € ;
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer la convention bipartite avec le Centre de Gestion CDG68.

2. Délibération : Organisation d'un débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-1 à L827-12 ;

Vu la loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le rapport de présentation transmis aux membres de l'assemblée délibérante en vue du présent débat ;

Considérant que, par suite du renouvellement général des assemblées délibérantes, un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire doit être organisé dans un délai de six mois (article L827-12 du CGFP) ;

Considérant que ce débat vise à définir les grandes orientations de la collectivité territoriale en matière de participation financière aux risques santé et prévoyance, compte tenu des récentes évolutions législatives et réglementaires ;

Considérant que ce débat ne donne pas lieu à un vote sur le fond mais doit être formellement acté par une délibération ;

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- *D'acter qu'un débat s'est tenu au sein de l'assemblée sur les garanties de protection sociale complémentaire (PSC) santé et prévoyance destinées aux agents de la collectivité territoriale sur la base du rapport de présentation qui lui a été soumis.*

3. Délibération : Confection des paies informatiques des élus et des agents du PETR du Pays du Sundgau par le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil syndical que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, peut réaliser chaque mois les travaux relatifs au :

- ✓ Traitement des indemnités des élus et de la paie des personnels rémunérés par le PETR du Pays du Sundgau.

Ces travaux seront rémunérés sur la base suivante :

- ✓ Traitement de la paie (par mois et par bulletin) en 2026 : 8,50 €
- Une convention sera établie entre le Centre de Gestion et le Pays du Sundgau.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- *D'autoriser le Président du Pays du Sundgau à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion.*
- *De valider la nature et le montant de la prestation.*

4. Délibération : Virement de crédit.

Le Président,

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°14/2026 du Conseil Syndical en date du 04 mars 2026, portant adoption du budget primitif 2026 du budget principal du PETR du Pays du Sundgau ;

Vu la délibération n°28-2026 du Conseil Syndical en date du 24 juin 2026, l'autorisant, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des crédits inscrits dans chaque section ;

Concisérant la nécessité d'abonder des crédits en dépenses d'investissement chapitre 27 – compte 275 Dépôts et cautionnement versés pour financer le dépôt de garantie concernant la location des bureaux du PETR du Pays Sundgau – Quartier Plessier – Bât 15 – 39 avenue du 8ème régiment de Hussards 68130 ALTKIRCH.

Le Président informe l'assemblée délibérante de la décision de virement de crédit.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président à signer l'autorisation du virement de crédit pour le chapitre 27 d'investissement.

5. Délibération : Création d'un emploi temporaire d'un agent chargé du contrôle en urbanisme au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Syndical,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu** le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1° de son article L332-23 ;
- Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu** l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu** le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi temporaire d'un agent chargé du contrôle en urbanisme relevant des grades de technicien à technicien principal 1^{ère} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}). Cette création résulte de la demande de mise à la retraite de l'agent occupant cette fonction. Une période de tuilage s'avère indispensable pour assurer la pérennité du service ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1 : À compter du 01/11/2026, un emploi temporaire d'un agent chargé du contrôle en urbanisme d'un relevant du grade de technicien à technicien principal 1^{ère} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), est créé pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 31/01/2027. Cet emploi est à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la création d'un emploi temporaire de 3 mois d'un agent chargé du contrôle en urbanisme.

6. *Délibération* : Mise à jour du tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs évolue régulièrement au gré des missions et des besoins de la structure.

EMPLOIS POURVUS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL *	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR EN 2026*
Filière administrative						
Directeur	Attaché principal	A	CDI	TC	1	
Responsable des finances et des ressources humaines	Rédacteur	B	Titulaire	TC	1	
Responsable du Pôle Leader et Chargée des relations extérieures	Attachée	A	CDI	TC	1	
Chargée de mission LEADER	Rédacteur	B	CDD 3ans	TC	1	
Gestionnaire LEADER	Rédacteur	B	CDD 2 ans	TC	1	
Chargée de missions culture / patrimoine	Attachée	A	CDD 3 ans	TC	1	
Coordinateur projets mobilités	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de mission Mobilité	Rédacteur	B	CDD 3 ans	TC	1	
Responsable du Pôle Habitat et conseiller en rénovation énergétique	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Coordinateur du Projet Alimentaire Territorial	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Instructeurs autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	CDD 3 ans	3 TC/1 TNC	4	
Instructeur des autorisations du droit des sols et responsable juridique du service des autorisations du droit des sols et de la mission de récolement des actes d'urbanisme	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	1
Secrétaire	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	Titulaire	TC	1	
Secrétariat de Direction	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de mission SCOT	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Filière technique						
Agent de récolement des actes d'urbanisme	Technicien	B	Titulaire	TC	1	
Chargé de mission développement des énergies renouvelables	Ingénieur	A	CDD 3 ans	TC	1	
Responsable du service autorisation du droits des sols et chargé de mission urbanisme durable	Ingénieur Principal	A	Titulaire	TC	1	

Un poste d'instructeur du droit des sols en CDD a été renouvelé à temps plein pour assurer le remplacement d'un agent public territorial jusqu'au 30 septembre 2026. Selon les besoins, cet emploi pourrait être reconduit.

REMPLACEMENT	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR EN 2026
Instructeur du Droit des Sols	Rédacteur	B	CDD	TC/TNC	1	1

Parmi les emplois à renouveler, il est proposé de reconduire celui d'instructeur du droit des sols et responsable juridique :

EMPLOIS À RENOUELER en 2026*	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Instructeur des autorisations du droit des sols et responsable juridique du service des autorisations du droit des sols et de la mission de récolement des actes d'urbanisme	Adjoint administratif à attaché	A-B-C	Titulaire - CDD - CDI	TC/TNC/TP		1

Afin d'anticiper le départ à la retraite de l'agent de récolement du service du Droit des Sols et assurer la continuité de la prestation, une période de tuilage de 3 mois s'avère indispensable. Il est proposé de créer un emploi temporaire (du 1er novembre 2026 au 31 janvier 2027) d'un agent chargé du contrôle de l'urbanisme.

EMPLOI TEMPORAIRE	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR EN 2026
Agent chargé du contrôle en urbanisme	Technicien à Technicien ppal 1ère cl	B	Emploi temporaire - accroissement d'activité	TC		1

Les postes ouverts au Pays du Sundgau non pourvus sont :

POSTES OUVERTS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Conseiller Rénovation énergétique SARE/MAR	Adjoint administratif à attaché, adjoint technique à ingénieur	A-B-C		TC		
Poste ouvert	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C		TC		
Poste ouvert	Adjoint adm. ppal 2ème classe	C		TC		
Chargé de mission culture	Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas.,	B		TC		
Chargé de mission en rénovation énergétique	Adjoint administratif à attaché	A-B-C		TC		

* TC : Temps complet - TNC : Temps non complet - TP : Temps partiel

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'évolution du tableau des effectifs ;
- **D'approuver** le renouvellement d'un poste d'instructeur du droit des sols en remplacement d'un agent public territorial ;
- **D'approuver** la reconduction du poste d'instructeur du droit des sols et responsable juridique du service du droit des sols et de la mission de récolement des actes d'urbanisme arrivant à échéance en novembre 2026 ;
- **D'approuver** la création d'un emploi temporaire de 3 mois d'un agent chargé du contrôle de l'urbanisme.
- **D'approuver** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs soient abrogées à compter en vigueur de la présente délibération.

Monsieur Alexandre BERBETT quitte la séance à 20h05.

Arrivée de Madame Isabelle PI.

VII. Mobilité

Monsieur le Président remercie Monsieur Gilles FREMIOT et Monsieur Arnaud CHAUVET pour l'organisation de la réunion consacrée aux mobilités, qui s'est tenue la semaine précédente. Il souligne le succès de cette rencontre, à laquelle plusieurs élus ont pu participer, et donne la parole à Monsieur Gilles FREMIOT pour présenter l'avancement du projet Sundgomobich.

1. Sundgomobich



Sundgomobich

Monsieur Gilles FREMIOT rappelle que le projet Sundgomobich constitue un projet phare en matière de mobilité pour le territoire du Sundgau. Il prévoit le développement progressif d'un maillage de transports en commun transfrontalier entre le territoire du Sundgau et les Agglomérations voisines tout en assurant une desserte locale.

Le jeudi 9 juillet 2026 dernier, le Comité de suivi du programme Interreg VI Rhin Supérieur a attribué officiellement un cofinancement européen au titre du FEDER d'un montant de **2 306 517,50 €** pour le projet Sundgomobich – volet 2. Un projet couvrant une période de trois (3) ans, du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029. Pour rappel, cette subvention permettra de couvrir les frais suivants :

- **Coûts d'exploitation de la ligne de Car Express Dannemarie-Bâle et de la ligne de la Largue Dannemarie-Bonfol** pour une durée de 22 mois, soit du 1er septembre 2027 au 30 juin 2029, dépenses réalisées par la Région Grand Est ;
- **Frais de communications** (promotion des lignes, création de l'identité visuelle de la ligne express, sensibilisation en entreprise et structures de services, outils de communication), portés et financés par le Pays du Sundgau en lien avec les partenaires ;
- **Frais de personnels** du temps agent concerné.

Catégorie de coûts	Nature de la dépense	2026	2027	2028	2029	Montant total
1. Frais de personnel	1,75 ETP (Pays du Sundgau) sur 3 ans	48 100 €	99 200 €	102 200 €	51 100 €	300 600 €
2. Frais administratifs et de bureau	Forfait lié aux frais de personnels (15%)	7 215 €	14 880 €	15 330 €	7 665 €	45 090 €
3. Frais de déplacement et d'hébergement	Forfait lié aux frais de personnels (15%)	7 215 €	14 880 €	15 330 €	7 665 €	45 090 €
4. Compétences et services externes	Coûts d'exploitation Ligne Express (du 01/09/2027 au 30/06/2029 - 22 mois)	-	667 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	3 667 000 €
	Coûts d'exploitation Ligne de la Largue (du 01/09/2027 au 30/06/2029 - 22 mois)	-	154 000 €	462 000 €	231 000 €	847 000 €
	Promotion, communication, publicité Création de l'identité graphique Car Express + éléments communications (habillage car, arrêts, flyers, affiches, réseaux, etc.)	-	19 000 €	5 000 €	5 000 €	29 000 €
	Traiteur - inauguration des lignes	-	1 000 €	-	-	1 000 €
6. Frais de préparation	Frais de montage du dossier (forfait)	32 800 €	-	-	-	32 800 €
7. Frais de clôture	Frais d'après-projet (forfait)	-	-	-	11 000 €	11 000 €
TOTAL des dépenses		95 330 €	969 960 €	2 599 860 €	1 313 430 €	4 978 580 €

▪ Info : Validation du financement Interreg

Plan de financement par partenaires							
Partenaires		2026	2027	2028	2029	Montant total	% total du projet
FEDER		47 665 €	440 249 €	1 150 736 €	582 118 €	2 306 517,50 €	46,3%
Région Grand Est		-	360 769 €	1 081 806 €	540 903 €	2 074 227,50 €	41,7%
Canton de Bâle-Ville	Département de la présidence (Präsidialdepartement)	-	5 880 €	17 639 €	8 819 €	32 337,90 €	0,6%
	Département des travaux publics et des transports (Bau- und Verkehrsdepartement)	-	23 518 €	70 555 €	35 278 €	129 351,60 €	2,6%
Canton du Jura		-	1 533 €	4 600 €	2 300 €	8 433,20 €	0,2%
Confédération Suisse - IKRB			35 531 €	106 594 €	53 297 €	195 422,30 €	3,9%
Pays du Sundgau		47 665 €	79 480 €	68 930 €	41 215 €	232 290,00 €	4,7%
TOTAL		95 330 €	946 960 €	2 500 860 €	1 263 930 €	4 978 580,00 €	-

Le **Pays du Sundgau** est, conformément à la délibération du 24 juin 2026 dernier, **engagé à hauteur de 232 290,00 €**.

Monsieur Gille FREMIOT souligne que les financements européens Interreg ne couvriront que les deux premières années d'exploitation. Il sera donc nécessaire d'anticiper dès à présent la recherche de financements complémentaires, notamment auprès d'entreprises privées et de partenaires suisses, afin d'assurer la pérennité des lignes au-delà de cette période.

Il insiste également sur l'importance de la communication autour du dispositif. Celle-ci sera portée par le Pays du Sundgau, qui devra faire connaître largement ces nouvelles offres de transport afin d'encourager leur utilisation par les habitants du territoire.

▪ Info : Calendrier des prochaines étapes

Concernant le calendrier opérationnel, Monsieur Gilles FREMIOT indique que le cahier des charges et les différents documents du marché ont été rédigés par les services du Pays du Sundgau. Celui-ci prévoit notamment des véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite, grâce à un plancher bas, ainsi que l'installation du Wi-Fi afin de permettre aux usagers de travailler pendant leurs trajets. S'agissant de la motorisation, la solution du bioGNV est privilégiée dans les réflexions, tout en laissant la possibilité de recourir à des véhicules électriques ou Biocarburants.

Le cahier des charges est actuellement analysé par la Région, qui assurera le lancement, la publication et l'attribution du marché. La mise en service des deux lignes de cars express est prévue pour septembre 2027.

Rétroplanning lignes Express et de la Largue	2026					2027								
	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1. Rédaction du cahier des charges														
2. Analyse marché par la DTRV et la DAP de la Région														
3. Publication appel à candidature (14/12)														
4. Remise candidature (22/01) et analyse														
5. Envoi DCE aux candidats retenus (19/02)														
6. Remise des offres (19/03) et négociation (13/04)														
7. Offre finale (30/04), analyse DAP et rapport CAO														
8. Notification (30/06) et travail préparatoire														
9. Mise en service et inauguration (01/09)														
1. Rencontre des communes - aménagement des arrêts														
2. Lancement appel d'offres pour AMO														
3. Attribution et période d'études														
4. Budgétisation et lancement appel d'offres														
5. Réalisation travaux (objectif fin juillet)														
1. Rédaction et lancement d'un appel offres pour la création de l'identité visuelle de la ligne Express														
2. Période de conception et de concertation														
3. Mise en œuvre du plan de communication														

■ **Délibération : Portage d'une étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagements des arrêts de la ligne express Sundgau-Basel**

Monsieur Gilles FREMIOT explique que dans le cadre de la mise en service des lignes express Sundgau-Basel et de la Largue, l'aménagement des arrêts de car et la mise aux normes de haltes routières sera nécessaire afin d'accueillir les futurs usagers de ces lignes.

Le Pays du Sundgau, en tant que structure relai de la Région Grand Est sur le territoire du Sundgau, rencontre actuellement les communes afin d'accompagner ces dernières dans ce processus d'aménagement. A ce titre, le Pays du Sundgau propose de porter une étude globale de maîtrise d'œuvre comprenant l'ensemble des arrêts des deux lignes. Le coût estimé de cette étude est de 20 000€.

Une demande de concours auprès de la DREAL a été déposée pour une prise en charge à hauteur de 30% du coût de l'étude de préfiguration des arrêts, soit 6 000 €. Le programme européen LEADER sera sollicité à hauteur de 50% soit 10 000 € et le Pays du Sundgau couvrira 20% sur ses fonds propres, soit 4000 €.

Monsieur Michel DESSERICH s'interroge sur la capacité du parking de la gare d'Altkirch à absorber l'augmentation du nombre de véhicules liée à la mise en service des nouvelles lignes.

Monsieur Gilles FREMIOT répond qu'un arrêt est également prévu au niveau du centre commercial Leclerc d'Altkirch. Un accord a été trouvé avec son responsable afin que les usagers puissent utiliser gratuitement le parking. Cette solution doit permettre aux habitants des secteurs d'Illfurth, de la vallée du Hundsbach, d'Altkirch et des communes environnantes de stationner sans concentrer l'ensemble des véhicules sur le parking de la gare. Il précise que la fréquentation sera suivie afin d'évaluer les éventuelles conséquences sur le fonctionnement du parking et sur les besoins des clients du centre commercial.

Etudes de maîtrise d'œuvres - arrêts des lignes express et de la Largue				
Dépenses		Recettes		
Nature	Montant (HT)	Financeur	Montant (HT)	%
Etude par un prestataire externe	20 000,00 €	Programme LEADER	10 000,00 €	50%
		DREAL	6 000,00 €	30%
		Pays du Sundgau	4 000,00 €	20%
TOTAL	20 000,00 €	TOTAL	20 000,00 €	/

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **De valider** le portage de l'étude de maîtrise d'œuvres pour l'aménagement des arrêts des lignes express Sundgau-Basel et de la Largue par le Pays du Sundgau pour le compte des communes concernées ;
- **D'autoriser** le Pays du Sundgau à déposer une demande de cofinancement Leader afin de couvrir 50% des frais ;
- **D'engager** le Pays du Sundgau à cofinancer l'étude à hauteur de 4 000,00 € et autoriser le Président à signer l'attestation de cofinancement du même montant ;
- **D'approuver** le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à solliciter les demandes de paiements auprès du programme Leader et de la DREAL ;
- **D'autoriser** le Pays du Sundgau à lancer une procédure d'appel d'offres pour engager un prestataire externe en charge de l'étude ;
- **D'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;
- **De charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

Le Président remercie Monsieur Gilles FREMIOT pour son investissement dans le projet et souligne le rôle déterminant de son engagement dans les échanges avec la Région. Il met en avant la qualité de la collaboration entre la Région et le Pays du Sundgau, qu'il considère comme un atout important pour le territoire et pour l'obtention des financements mobilisés.

▪ **Délibération : Appel d'offres pour la création de l'identité visuelle de la ligne Express Sundgau-Basel**

Monsieur Gilles FREMIOT présente ensuite la délibération relative au lancement d'un appel d'offres pour la création de l'identité visuelle de la ligne de cars express Sundgomobich.

Dans le cadre du projet Sundgomobich – volet 2 et la mise en service de la ligne express Sundgau-Basel, **la Région Grand Est a mandaté le Pays du Sundgau pour créer une nouvelle identité visuelle à cette ligne**. En effet, l'objectif est d'aller vers les usagers potentiels : aussi bien les pendulaires que les usagers occasionnels qui utiliseront la ligne pour des déplacements liés aux loisirs dans le Sundgau, à Bâle et dans le Jura. Il s'agira ainsi de créer une identité propre à la ligne express afin de la rendre lisible et attractive (au-delà de l'offre et la qualité de service). Une identité différenciée de Fluo Grand Est mais proche afin d'associer les deux marques.

Il s'agit donc de faire appel à un prestataire externe pour la :

- Création du nom associé à la ligne express ;
- Création de l'identité visuelle de la ligne express : élaboration de la charte graphique du réseau à partir du nom ;
- Création d'un logo ;
- Création de l'habillage des véhicules utilisés sur la ligne ;
- Réalisation des supports de communication sous la nouvelle identité visuelle (fiches horaires, visuels des têtes d'arrêts, cartes et titres de transport, flyer et de communication, etc.).

Les coûts estimés sont de :

- 10 000€ pour le graphisme et l'équipes de communication,
- 9 000€ pour l'élaboration et l'impression des outils de communication comprenant les flyers, les affiches, le flochage des arrêts, flochage des bus, campagne réseaux sociaux.

Dans le cadre du cofinancement Interreg, celui-ci prendra à charge 50% des dépenses soit 9 500 €.

Monsieur Gilles FREMIOT souligne l'intérêt de conserver le nom « Sundgomobich », qui a été proposé par Monsieur Arnaud CHAUVET et qui est désormais bien identifié par les interlocuteurs du projet, notamment à la Région.

Madame Céline MARTINEAU demande qui sera chargé de choisir l'identité visuelle définitive du car express.

Monsieur Gilles FREMIOT indique que les modalités restent à définir et qu'une démarche collaborative pourrait être envisagée, afin de permettre aux acteurs du territoire de participer au choix final.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **De valider** le portage d'une prestation externe pour la création d'une identité graphique pour la ligne express Sundgau-Basel par le Pays du Sundgau ;
- **D'autoriser** le Pays du Sundgau à lancer une procédure d'appel d'offres pour engager un prestataire externe en charge de l'étude ;
- **D'engager** le Pays du Sundgau à financer l'étude à hauteur de 10 000,00 € ;
- **D'approuver** le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à solliciter la demande de cofinancement au programme Interreg ;
- **D'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;
- **De charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

Le Président précise que le compte rendu de la réunion mobilité organisée la semaine précédente a été transmis aux communes dans l'après-midi. Il insiste sur la nécessité d'associer largement les élus et les habitants à la démarche, compte tenu de l'importance du projet pour le territoire. Le Président remercie Monsieur Michel GLESS, Vice-Président en charge des mobilités à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue et Monsieur Gilles FREMIOT, Vice-Président en charge des mobilités au Pays du Sundgau et Président de la Communauté de Communes Sundgau pour la préparation de la réunion portant sur les mobilités et sur le travail d'équipe intégré entre les trois structures pour faire avancer les sujets de mobilité.

Il rappelle enfin que les financements actuellement mobilisés permettent d'envisager les deux premières années d'exploitation, mais que la pérennisation du service nécessitera d'anticiper dès à présent la recherche de financements complémentaires. La réussite de Sundgomobich reposera également sur son appropriation par les habitants et sur leur utilisation effective des nouvelles lignes.

2. Retour sur le slowUp Sundgau 2026

Le Président revient sur cette journée qu'il qualifie de grande réussite pour le territoire du Sundgau.

Monsieur le Président rappelle que le projet de slowUp Sundgau est né d'une initiative du Conseil de Développement présidé par Monsieur Sébastien STOESSEL qu'il remercie. Il souligne l'importance de cette démarche, qui illustre la capacité des acteurs du territoire à faire émerger des projets collectifs.



Il évoque le chemin parcouru depuis les premières discussions, alors que le projet pouvait sembler ambitieux, jusqu'à la création de l'association chargée de son organisation. Il remercie tout particulièrement Monsieur Hervé WERMUTH, Président de l'association slowUp et Madame Alizée KOLMER, animatrice mobilité du Pays du Sundgau, l'Office de Tourisme et les deux Communautés de communes pour leur investissement dans la réussite de la manifestation.

Il invite les membres du Conseil syndical à les applaudir en reconnaissance de cet investissement.

Il donne la parole à Monsieur Hervé WERMUTH, Président de l'Association slowUp Sundgau.

Monsieur Hervé WERMUTH remercie Monsieur Denis NASS et revient sur le bilan de cette première édition.

Bilan du slowUp Alsace Sundgau

- 17 000 participants au rendez-vous
- 1 000 bénévoles mobilisés sur les postes de signaleurs et les stands
- 80 % des participants ont parcouru les 35 km
- Un budget contenu à 60 000 €

Prochaines étapes en collaboration avec les communes

- Bilan sur l'organisation des places festives et la sécurité
- Journée de remerciement des bénévoles et des communes (date à définir)

Un retour très positif des participants

On sera présent l'année prochaine 🍷👍 avec plaisir 🥰

On a déjà hâte de retrouver la prochaine édition ! 🎉🍷

Merci à vous et à l'année prochaine

Je me réjouis pour l'année prochaine 🍷👍🍷.

On n'y reviendra avec grand plaisir l'année prochaine...

Nous espérons pouvoir réitérer en famille l'année prochaine 🙏🥰

Un immense MERCI à tous les organisateurs, aux bénévoles et à toutes les associations qui ont participé au Slow Up du Sundgau ! ❤️



Monsieur Hervé WERMUTH rappelle que l'objectif était de valoriser l'attractivité du Sundgau en mobilisant largement les associations, les entreprises, les restaurateurs et les acteurs locaux. Selon lui, cette première édition a permis de mettre en lumière la richesse du territoire et de démontrer l'intérêt des habitants pour le vélo et les mobilités douces. La fréquentation enregistrée témoigne également du potentiel de développement des infrastructures cyclables, à condition de poursuivre les efforts pour permettre au plus grand nombre de les utiliser.

Monsieur Hervé WERMUTH remercie les deux communautés de communes, notamment Monsieur Gilles FREMIOT et Monsieur Nicolas HOLLEVILLE, ainsi que tous les élus qui ont soutenu le projet dès ses débuts. Il souligne que cette manifestation a permis de dépasser les limites administratives entre les deux intercommunalités et de travailler collectivement, avec une coopération jugée satisfaisante entre les douze communes traversées.

Monsieur Hervé WERMUTH précise que la préparation de ces aménagements temporaires de circulation a nécessité un important travail de concertation avec la Préfecture, les services de l'État et le Département.

Sur le plan financier, il indique que le budget prévisionnel initial de 60 000 € devrait finalement être ramené à environ 49 000 €. Il compare ce montant à celui du slowUp de Bâle, dont le budget s'élève à environ 350 000 €, et souligne la capacité du territoire à organiser une manifestation d'envergure avec des moyens maîtrisés. Pour la prochaine édition, l'objectif affiché est d'atteindre 30 000 participants. La reconduction du parcours devrait permettre de réduire le travail d'organisation initial et de consacrer davantage de temps au développement de la manifestation et à la mobilisation des acteurs économiques et associatifs.

Il souhaite notamment renforcer la présence des associations, des entreprises, des commerçants et des acteurs de la culture, du sport et de la gastronomie, afin de représenter plus largement l'identité du Sundgau. Il exprime l'ambition de faire progressivement du slowUp Sundgau l'une des grandes manifestations du Haut-Rhin.

Monsieur Hervé WERMUTH conclut en remerciant les maires présents sur le parcours, le Pays du Sundgau pour son soutien financier, logistique et politique ainsi que l'ensemble des bénévoles et toutes les personnes ayant contribué, directement ou indirectement, à cette première édition. Il souligne l'enthousiasme et la bonne humeur qui ont marqué la journée et espère retrouver les participants et les partenaires lors de la prochaine édition, prévue la veille de l'inauguration de Sundgomobich.

Monsieur le Président félicite à nouveau Monsieur Hervé WERMUTH ainsi que l'ensemble des bénévoles. Il souligne que la réussite de cette journée tient autant à la participation qu'à l'ambiance conviviale et à la bonne humeur qui ont accompagné la manifestation.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil syndical pour leur présence et leur participation aux échanges consacrés aux nombreux dossiers examinés au cours de la séance. Il salue l'engagement des élus, rappelant la diversité et parfois la complexité des sujets traités, et remercie les équipes du Pays du Sundgau pour leur travail.

Il adresse également ses remerciements à la presse pour sa présence et pour la couverture des différents sujets abordés.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Personne ne demande la parole. Il clôt la séance à 20h45.

Denis NASS



Président du Pays du Sundgau